

LE SOMMET

Mars 2012



La famille
au coeur de la *nature*
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Votre municipalité
vous informe
2

Nouvelles de la MRC
15

Programmation loisirs
printemps-été 2012
17

Organismes de loisirs
et communautaires
21

Bibliothèque
26



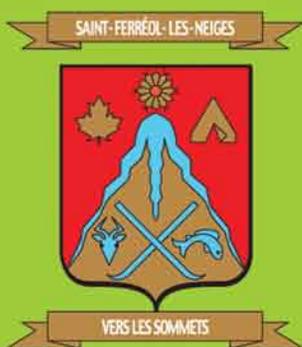
En route vers la 15^e édition

La 14^e édition du Carnaval des Neiges a connu un très grand succès. Plus de 1 800 personnes ont participé aux différentes activités proposées.

Un grand merci à monsieur Claude Ménard, copropriétaire des Restaurants Le Montagnais, pour son implication à titre de président d'honneur de cette 14^e édition. Nous remercions également nos partenaires financiers ainsi que nos nombreux bénévoles qui donnent de leur temps année après année.

Le comité travaillera dans les prochains mois à l'élaboration de la nouvelle programmation. Si vous avez des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à nous les communiquer. Entre temps, la 10^e édition de notre populaire tournoi de golf se déroulera dimanche le 9 septembre prochain.

Merci à vous tous qui participez !





Calendrier



Conception et montage:
Imprimerie Blouin Inc.

2900 exemplaires

Responsable du journal:
Martin Pouliot
Directeur des loisirs

Pour tout commentaire:

Martin Pouliot

418 826-2253

Le Sommet

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

33, rue de l'Église

Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0

Note:

Les auteurs sont les seuls responsables

du contenu des articles.

Vous pouvez consulter notre site internet au:

www.saintferreollesneiges.qc.ca

De plus, communiquez avec nous

aux adresses électroniques suivantes:

Pour rejoindre :

Service d'urbanisme

Chantale Richard

urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Émission des permis et inspections

Simon Demers

inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

Loisirs

Martin Pouliot

loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Direction générale

François Drouin

directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

Secrétariat et taxation

Louisianne St-Gelais

munferreol@oricom.ca

Manon Larouche

info@saintferreollesneiges.qc.ca

Pour nous rejoindre : 418 826-2253

Avril

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 - Bibliothèque	2 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ☘	3 - Bibliothèque	4 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	5 - Bibliothèque	6	7 - Bibliothèque
8 - Bibliothèque	9 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	10 - Bibliothèque	11 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	12 - Bibliothèque	13	14 - Bibliothèque
15 - Bibliothèque	16 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ☘	17 - Bibliothèque	18 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	19 - Bibliothèque	20	21 - Bibliothèque
22 - Bibliothèque	23 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	24 - Bibliothèque - Réunion du CCU	25 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	26 - Bibliothèque	27	28 - Bibliothèque
29 - Bibliothèque	30 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ☘					

Calendrier

Mai

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 - Bibliothèque ** Loisirs	2 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	3 - Bibliothèque	4	5 - Bibliothèque
6 - Bibliothèque	7 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Cueillette des ordures (monstres)	8 - Bibliothèque ** Loisirs	9 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	10 - Bibliothèque	11	12 - Bibliothèque
13 - Bibliothèque	14 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	15 - Bibliothèque	16 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque *** Loisirs	17 - Bibliothèque	18	19 - Bibliothèque
20 - Bibliothèque	21 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	22 - Bibliothèque	23 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	24 - Bibliothèque	25	26 - Bibliothèque - Marché aux puces
27 - Bibliothèque	28 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	29 - Bibliothèque - Réunion du CCU	30 - Bibliothèque			

** Début des inscriptions aux programmes d'été
*** Soirée d'inscription pour les différents camps

Juin

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2 - Bibliothèque - Fête des voisins
3 - Bibliothèque	4 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest)	5 - Bibliothèque	6 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	7 - Bibliothèque	8 - Date limite d'inscription pour les différents camps	9 - Bibliothèque
10 - Bibliothèque	11 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	12 - Bibliothèque	13 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	14 - Bibliothèque	15	16 - Bibliothèque
17 - Bibliothèque	18 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	19 - Bibliothèque	20 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	21 - Bibliothèque	22	23 - Bibliothèque
24	25 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	26 - Réunion du CCU	27 - Cueillette des ordures (secteur est)	28 - Bibliothèque	29	30



LA VIE MUNICIPALE... EN BREF

ACHAT D'ŒUVRES D'ART

Destiné à qui? :

Ce programme est destiné aux artistes du domaine des arts visuels qui réside de façon permanente à l'intérieur du territoire de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Description :

Ce programme vise à :

- Encourager les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges qui évoluent dans les arts visuels en faisant l'acquisition de certaines de leurs œuvres.
- Permettre à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de faire l'acquisition d'une collection d'œuvres d'art créées par ses artistes locaux.
- Faire connaître nos artistes locaux à l'ensemble de la population de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Prérequis :

Le participant ou la participante devra :

- Avoir son adresse permanente dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Posséder un minimum de dix (10) œuvres permettant au jury de faire le choix d'une ou de plusieurs œuvres;
- Proposer au jury ses créations seulement. Aucune reproduction n'est acceptée.
- Donner tous ses droits sur l'œuvre ou les œuvres dont la Municipalité fait l'acquisition afin que cette dernière puisse s'en servir pour ses publications. Bien entendu, la municipalité s'engage à identifier l'auteur de chacune des œuvres qu'elle utilisera à des fins de promotion.

Mécanisme d'aide :

À chaque année financière de la municipalité, celle-ci prévoit un budget pour faire l'acquisition d'une ou de plusieurs œuvres d'art. Un montant maximum de 750 \$ par année sera prévu par la municipalité à l'intérieur de son programme d'achat d'œuvres d'art.

Un appel d'offre sera publié dans le journal municipal Le Sommet du mois de mars afin d'inviter les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges à compléter le formulaire prévu à cette fin. Après le dépôt du formulaire de participation par l'artiste, le jury vérifiera si les conditions sont remplies et déposera un coupon de participation dans une boîte pour le tirage au sort. C'est donc le hasard qui détermine quel artiste pourra présenter ses œuvres au jury. L'artiste qui aura été sélectionné l'année précédente sera retiré de la boîte de tirage, à moins que ce dernier soit le seul à adhérer au programme.

Le jury est formé de trois personnes (un élu municipal, un fonctionnaire de la municipalité et la responsable de la bibliothèque municipale) et se rendra à l'atelier de l'artiste pour procéder à l'achat.

Après l'achat de ou des œuvres, l'artiste devra remettre une facture à la Municipalité afin que celle-ci puisse faire parvenir son versement. En ce qui concerne les toiles, elles devront être présentées sans encadrement.



PENSER ET AGIR FAMILLE

Pierre Lortie, Comité permanent de la Famille

La présente rubrique propose à nos lecteurs deux (2) thèmes principaux. Dans une première partie, nous présentons un bref résumé des initiatives prises par les diverses instances publiques et privées pour améliorer le sort des jeunes et des familles québécoises. La seconde partie présente les principales activités du Comité permanent de la famille.

Le Québec : leader dans la lutte contre la pauvreté infantile

Le journal Municipalité et Famille, publié par Carrefour Action Municipale et Famille, consacre un numéro spécial au titre évocateur **20 ans...Un Québec fou de ses enfants**. Voici un résumé des principaux éléments.

En décembre 1987, le gouvernement du Québec adopte un *Énoncé de politique familiale* qui engage les ministères et leurs réseaux à soutenir collectivement, par leurs programmes et leurs services, les responsabilités et les compétences des parents. Un premier plan d'action paraît en 1989; il sera suivi de deux autres plans d'action. Intitulés Familles en tête, ils intègrent progressivement les engagements des organismes publics et parapublics et ceux des secteurs privés et communautaires.

Le Conseil de la famille propose, dès l'année de sa création en 1988, le *Penser et agir famille*, un guide visant à développer la réflexion sur la manière d'agir avec et pour les familles. Cette démarche permet d'analyser et d'évaluer sous l'angle des répercussions sur le milieu familial, les programmes et les mesures qui sont consacrés aux familles. En 1991, c'est la publication du rapport du Comité de travail pour les jeunes, présidé par Camil Bouchard, *Un Québec fou de ses enfants*, rapport commandé par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le 7 novembre dernier, la Fondation Lucie et André Chagnon organisait un forum sur l'enfance. Cet événement fut mis sur pied pour mesurer d'une part, le chemin parcouru depuis le dépôt du rapport *Un Québec fous de ses enfants* et d'autre part, pour identifier les défis qui restent à relever.

Le groupe de travail pour les jeunes, présidé par Camil Bouchard, est né d'une volonté gouvernementale de sortir de la crise qui sévissait au sein des services de protection de la jeunesse. Ce rapport diffusé à travers le Québec, a été comme en vent de fraîcheur pour les acteurs impliqués dans le développement des jeunes. L'optimisme soulevé a convaincu les décideurs d'agir et a entraîné des répercussions concrètes, notamment sur les politiques familiales municipales.

Le rapport Bouchard a identifié la pauvreté comme ennemi numéro un du développement cognitif des petits, de leur santé, leur maturité et leur persévérance scolaire. Leurs aptitudes sociales et leur réussite professionnelle et personnelle peuvent aussi dépendre de ce facteur.

D'autres initiatives ont aussi été mises en place :

- La perception automatique des pensions alimentaires en 1995,
- L'adoption de la loi-cadre en 2002 luttant contre la pauvreté,
- Les programmes de *Soutien aux enfants* et la prime à l'emploi en 2005,
- La mise en place, en 2009, du *Fonds pour le développement des jeunes enfants* qui prévoit une enveloppe budgétaire de 400 millions de dollars répartis sur dix (10) ans.

Toutes ces mesures ont contribué à faire du Québec la province canadienne avec le plus bas taux de pauvreté infantile.

NOUVELLES DE VOTRE COMITÉ PERMANENT DE LA FAMILLE

- Le **Carnaval des Neiges** a encore une fois regroupé plus de 1800 personnes autour d'activités les plus diverses. Le Carnaval des Neiges est l'événement mobilisateur des familles et des aînés de l'année. Rappelons quelques-unes de ces activités et le nombre approximatif de participants:
 - **Ouverture du Carnaval des neiges** sur la patinoire du Lac du Faubourg. Plus de 450 personnes étaient présentes.
 - **Journée familiale sur le site des Sept-Chutes** regroupe plus de 300 personnes de tout âge. Beaucoup d'enthousiasme autour d'activités les plus diverses.
 - **Souper Spaghetti**, 150 personnes. Une activité annuelle incontournable entre amis.
 - **Messe Gospel**, 100 personnes de tout âge. Une célébration liturgique bien vivante.
 - **Journée Les Amis en Or**, 100 personnes, surtout des aînés.
 - **Conférence sur la généalogie**, 50 personnes, surtout des aînés.
 - **Encan chinois pour la Maison des jeunes et l'école Caps-des-Neiges**, plus de 250 personnes furent entre les mains de l'excellent animateur Michel Guimond. Cette activité de financement a permis d'amasser plus de 9 000 \$.
 - **Souper fondue chinoise**, plus de 250 personnes, surtout des adultes.
 - En complément cette année, **la Ferme Bon Temps** a accueilli au total 350 personnes.
- Merci aux principaux organisateurs : **André Drolet, Cécilienne Pichette et Martin Pouliot.**
- La municipalité a déposé en février **deux demandes de financement** auprès du ministère de la Famille et des Aînés. Ces demandes visent un accompagnement pour l'élaboration d'une nouvelle Politique Familiale Municipale (PMF) et une Politique Municipale Amie des Aînés (MADA).
 - **Piste cyclable accessible aux familles et aux aînés.** Nous entendons renouveler l'entente entre la municipalité et le Mont Ste-Anne permettant aux cyclistes de circuler à vélo en toute sécurité sur une distance de 7,5KM le long de la rivière Jean Larose.
 - **Patinoire extérieure quatre saisons.** Pour une deuxième année, les jeunes pourront profiter de la patinoire extérieure 12 mois par année.
 - **Fêtes des voisins, le samedi 2 juin**
L'expérience de la Fête des voisins à St-Ferréol-les-Neiges connaît une croissance rapide, preuve qu'elle s'inscrit dans l'ère du temps et qu'elle répond à un besoin ressenti par les citoyens et citoyennes.
La Fête des voisins est un événement incontournable de la Semaine de la municipalité car elle encourage les citoyens à développer le sentiment d'appartenance à leur communauté. Elle a pour objectif de créer la convivialité et de rapprocher les gens vivant dans un même milieu. Cette fête permet de faire plus ample connaissance, développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie. C'est une fête originale puisqu'elle est organisée par les citoyens eux-mêmes. Rappelons que l'an dernier, cet événement a rassemblé plusieurs citoyens et citoyennes autour d'activités diverses dans plusieurs districts de notre municipalité.
L'organisation de la Fête des voisins peut prendre diverses formes. C'est d'abord une fête simple, légère, il suffit de le décider. Chacun devient le véritable acteur du succès de la fête. Voici néanmoins quelques conseils pratiques :
 - **Réservez le 2 juin pour fêter avec vos voisins.** Une extraordinaire occasion de célébrer la fin du printemps ou le début de l'été.
 - **Parlez-en à vos voisins.** Cette fête se prépare en collaboration avec ses voisins. Déjà la préparation est une fête.
 - **Procurez-vous des affiches et des cartons d'invitations auprès de la municipalité.** La municipalité peut fournir des affiches et des cartons d'invitations aux organisateurs de la fête.



- **Associez les enfants aux préparatifs.** C'est connu les enfants adorent les fêtes et sont très créatifs.
- **Identifiez un endroit approprié.** Que ce soit dans un parc de la municipalité ou la cour de votre maison. Prévoyez un Plan B en cas de mauvais temps (on n'a qu'à se rappeler le mauvais temps de 2010).
- **Invitez officiellement vos voisins.** Distribuez les cartons d'invitation dans les boîtes aux lettres de vos voisins quelques semaines avant le jour J.
- **Chacun fait sa part.** Rappelons que c'est une fête simple où chacun apporte à manger et à boire.

**FAITES NOUS PART DE VOS IDÉES!
BON PRINTEMPS À TOUS ET À TOUTES**



BUDGET 2012

DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

FAITS SAILLANTS

Le budget global passe de 5 363 780 \$ à 5 560 130 \$, soit une augmentation de 196 350 \$ ou 3,6%.

DÉPENSES

Le total des dépenses se répartit en trois grandes fonctions :

- Les charges ou dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 4 584 690 \$ ou 82,5% des dépenses;
- Les autres activités financières qui incluent le remboursement en capital des emprunts, pour un montant de 877 610 \$ et les paiements à l'état des activités d'investissement, au montant de 10 000 \$, pour un total de 887 610 \$; et
- Les affectations constituées du remboursement des engagements au fonds de roulement, au montant de 87 830 \$.

DÉPENSES

	2012	2011
Administration générale	950 240 \$	879 450 \$
Sécurité publique	607 970 \$	569 950 \$
Transports	1 154 650 \$	1 103 440 \$
Hygiène du milieu	746 260 \$	780 150 \$
Santé et bien-être	4 370 \$	3 850 \$
Urbanisme et zonage	357 800 \$	281 430 \$
Activités récréatives	330 540 \$	319 910 \$
Activités culturelles	40 920 \$	40 600 \$
Frais de financement	391 940 \$	409 640 \$

Le total des dépenses de fonctionnement

4 584 690 \$ 4 388 420 \$

CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES

Remboursement en capital	<u>877 610 \$</u>	<u>831 160 \$</u>
Total financement	877 610 \$	831 160 \$

AFFECTATIONS

Transfert à l'état des activités d'investissement (paiements comptants par les citoyens des travaux d'investissement)	10 000 \$	48 900 \$
Surplus accumulé non affecté	(100 000 \$)	
Fonds réservés	<u>87 830 \$</u>	<u>95 300 \$</u>
Total – affectations	2 170 \$	144 200 \$

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement (excluant les amortissements en immobilisation) s'élève à 4 584 690 \$ comparativement à 4 388 420 \$, soit une augmentation de 4,5%.

Parmi les éléments généraux qui expliquent cette augmentation, il y a le volet salarial et la quote-part versé à la MRC (excluant la collecte sélective) qui justifient une partie de cet accroissement des dépenses. Pour les dépenses en salaire, les augmentations se traduisent par :

- l'engagement d'une personne supplémentaire à l'administration;
- les augmentations de salaire prévues
- la rétroactivité pour les années 2010 et 2011 qui devra être versée aux employés syndiqués à la signature de la convention collective;
- la période d'engagement des employés saisonniers qui sera prolongée;
- les salaires qui devront être payé pour la formation des pompiers;

En ce qui concerne la quote-part de la MRC, le montant supplémentaire que la municipalité devra versée est de plus de 28 300 \$ qui se répartit entre les fonctions Administration,

Sécurité incendie et Urbanisme et zonage. Cette somme est payée à partir des revenus provenant de la taxe foncière. En contrepartie, le coût pour la cueillette sélective diminue de près de 46 000 \$. La MRC est allée en soumission, et les modifications apportées au devis ont permis d'avoir une réduction du coût du contrat. Celle-ci se reflète sur le tarif pour le recyclage résidentiel.

Par rapport aux différentes fonctions du budget, les écarts sont les suivants :

- À l'**Administration**, le budget passe de 879 450 \$, à 950 240 \$ soit une augmentation de 8%.
 - Le principal écart est attribuable aux frais relatifs aux travaux de comptabilité et les honoraires pour la vérification;
 - L'aide financière que la municipalité prévoit accorder aux différents organismes du milieu (CSSC, Carnaval des Neiges, Corporation des Sentiers récréotouristiques, Coupe du monde de vélo de montagne, etc.) s'accroît de 12 000 \$ pour atteindre à 176 000 \$.
- À la **Sécurité publique**, le budget passe de 569 950 \$ à 608 790 \$ soit une hausse de 6,8%.
 - De ce montant, 394 120 \$ serviront à payer la contribution municipale à la Sûreté du Québec.
 - Le budget incendie sera de 208 700 \$. Des dépenses additionnelles par rapport aux années antérieures devront être engagées pour mettre en place le schéma de couverture de risque de la MRC, notamment au niveau des salaires et de la MRC.
- Au **Transport**, le budget passe de 1 103 440 \$ à 1 154 650 \$, soit une hausse de 4,6%.
 - Les salaires et le contrat de déneigement constituent les deux seules dépenses qui expliquent cette augmentation. La municipalité a prévu le même budget d'entretien de voirie que l'année dernière.
- Le budget global de la fonction **Hygiène du milieu** passe de 780 150 \$ à 746 260 \$, soit une diminution de 4,3%.
 - La municipalité prévoit donner suite aux recommandations formulées par la firme Mission HGE inc qui effectue le suivi de la nappe phréatique qui alimente le réseau d'aqueduc municipal.
 - La quote-part d'assainissement à la Ville de Beaupré est réduite de 17 110 \$ par rapport à 2011 puisque la municipalité a entièrement remboursé sa contribution au remplacement d'une section de l'égout collecteur sur le boulevard du Beau-Pré, qui avait été effectué en 2009.
 - Le budget pour les ordures ménagères et le recyclage passe de 421 660 \$ à 374 510 \$, soit une diminution de 11,2%.
- Les prévisions budgétaires relatives à **Santé et bien-être** soit la contribution à l'OMH de St-Ferréol-les-Neiges passent de 3 850 \$ à 4 370 \$.
- Le budget **Urbanisme et zonage** passe de 281 430 \$ à 357 800 \$, soit une hausse de 27,1%.
 - Afin de se doter des outils d'urbanisme identifiés dans le cadre de l'exercice de planification stratégique, un budget de 45 000 \$ a été prévu pour l'engagement de firmes professionnelles.
 - En collaboration avec la ville de Beaupré, la municipalité entend poursuivre et étendre la démoustication du territoire. Le budget passe de 8 000 \$ à 51 200 \$ qui sera tarifé aux secteurs qui en bénéficieront.
- En matière d'**Activités récréatives**, le budget augmente de 3,3% pour passer de 319 910 \$ à 330 540 \$.
 - la quote-part de la Régie intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré diminue de 49 200 \$ à 46 500 \$;
 - l'organisation du camp d'été augmente de 3 800\$ pour se situer à 127 450\$;
 - un budget supplémentaire de 8 000 \$ est prévu en subvention pour la mise en place de la Politique d'attribution financière provenant du conseil municipal.
- Par rapport aux **Activités culturelles**, le budget passe de 40 600 \$ à 40 920 \$, soit 0,8% d'augmentation.
- Pour leur part, les frais de financement s'élèvent à 391 940 \$, dont 385 4400 \$ pour le paiement des intérêts sur les emprunts municipaux. De ce montant 9 234 \$ correspond aux intérêts des emprunts effectués par la municipalité pour le gouvernement, dans le cadre du PIQM.

2. AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le remboursement en capital des emprunts municipaux s'élève à 877 610 \$ en 2012 comparativement à 831 160 \$ en 2011. Un montant de 21 800 \$ sert au remboursement des subventions financées par la municipalité pour le gouvernement.

Quote-part municipale aux organismes municipaux

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
MRC de La Côte-de-Beaupré	326 838 \$	355 682 \$
Communauté métropolitaine de Québec	18 862 \$	18 050 \$
Ville de Beaupré		
- Assainissement	118 852 \$	144 109 \$
- Remboursement de la dette	39 068 \$	38 785 \$
Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré	46 500 \$	49 200 \$
Office municipal d'Habitation de St-Ferréol-les-Neiges	4 370 \$	3 850 \$

Dépenses à incidence économique

CSSC (Sept-Chutes) (fonctionnement)	140 000 \$
Coupe du monde (fonctionnement)	5 000 \$
Sentier Mestachibo (fonctionnement)	5 000 \$



Coupe de monde de ski de fonds	2 000 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré (développement industriel)	74 992 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré (SARP)	8 136 \$
Mont-Ste-Anne (démoustication)	51 200 \$
Association de villégiature MSA	15 000 \$
PLU Mobile (transport collectif)	14 000 \$
	315 328 \$

REVENUS

Les montants prévus pour chacune des sources de revenu dont la municipalité dispose sont les suivants :

	2012	2011
Taxes foncières	3 176 230 \$	2 977 200 \$
Tarifcations	1 234 850 \$	1 282 800 \$
Paiement tenant lieu de taxes	15 600 \$	15 530 \$
Transfert	271 350 \$	174 650 \$
Services rendus	99 100 \$	104 850 \$
Imposition de droits	155 000 \$	150 000 \$
Amendes et pénalités	17 000 \$	17 000 \$
Intérêts	25 000 \$	25 000 \$
Autres revenus	466 000 \$	616 750 \$
Total des revenus	5 460 130 \$	5 363 780 \$

TAXES FONCIÈRES

- En 2012, le rôle d'évaluation utilisé pour la préparation du budget était de 494 967 000 \$
- Les taux variés de la taxe foncière passeront de :

	2012	2011
Résiduelle	0,624	0,604
Non résidentielle	1,033	1,00
Industrielle	1,033	1,00
Agricole	0,624	0,604

- Les taux de taxe sont en hausse de 3.3%.
- Sur le taux de la taxe foncière, 0,101 \$ du 100 \$ d'évaluation sert au remboursement de la dette, soit 16,2%.

TARIFICATION

- Les tarifs d'entretien résidentiels sont les suivants :

	2012	2011
Entretien d'aqueduc	115 \$	118 \$
Entretien d'égout	75 \$	78 \$

Vidanges	118 \$	122 \$
Recyclage	39 \$	43 \$

- Tous les tarifs applicables au secteur résidentiel sont en baisse.

TAXES DE SECTEUR

- Les taxes de secteur applicables pour le remboursement d'emprunt seront réajustées en fonction des remboursements en intérêts et capital que la municipalité aura à effectuer pour tenir compte des nouveaux emprunts réalisés en 2011.

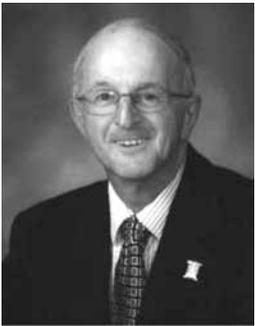
AUTRES REVENUS

SOCOM

Les revenus anticipés de la SOCOM en 2012 sont de 466 000 \$. Le remboursement (capital et intérêts) pour cet investissement, sera de 251 592 \$, ce qui laissera un revenu net de 214 408 \$.



RUBRIQUE DU MAIRE



Ma dernière rubrique dans Le Sommet portait sur le *Plan de développement durable des collectivités : La MRC de La Côte-de-Beaupré se mobilise*, un sujet préoccupant pour les élus de la Côte-de-Beaupré et une population de plus en plus préoccupée par l'importance de suivre de près le développement de son environnement et de son milieu de vie.

La première étape consistait à réaliser un diagnostic traçant le portrait le plus complet possible de la réalité démographique et socio-économique du territoire, ce qui donne un cliché factuel de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

C'est dans la suite de cette réflexion citoyenne que s'inscrit la deuxième étape qui focusse sur la concrétisation du plan d'action et qui conduira à identifier des actions concrètes à réaliser à partir de consultations impliquant un large éventail d'intervenants de tous les milieux préoccupés par l'avenir de la Côte-de-Beaupré.

Plusieurs priorités ressortent déjà des premières consultations qui permettent de dégager quatre grandes orientations :

1. Utilisation optimale du territoire;
2. Développement économique durable;
3. Préservation et amélioration du caractère distinctif du territoire et
4. Optimisation de la qualité de vie de la population.

C'est dans cette optique que ces orientations seront discutées lors des prochaines rencontres des partenaires.

D'ailleurs, permettez-moi de vous rappeler que nous ne sommes pas la première MRC à développer une stratégie pour l'occupation dynamique de son territoire 2011-2016. Cette dynamique s'inscrit dans la foulée de réflexion et de consultations publiques à l'échelle du Québec.

En effet, le Gouvernement du Québec a mis de l'avant toute une panoplie de mesures pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et un projet de loi-cadre a été adopté à l'Assemblée nationale. Ce document peut être consulté sur internet : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/occupation-des-territoires/strategie/>

Je vous rappelle que Le Ministre Laurent Lessard, lors de la clôture du congrès 2010 de la Fédération québécoise des municipalités(FQM) avait déclaré :

« J'ai déjà commencé les représentations politiques auprès de mes collègues et je leur présente ça

comme un projet de société qui a le potentiel d'être aussi important que le NEW DEAL le fut pour les États-Unis! même si l'actuel est très bon, disons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire » .

Source : notes personnelles et enregistrement du discours de clôture du Ministre.

Afin de vous donner un avant-goût de cette stratégie gouvernementale, nous reproduisons dans le journal un sommaire issu de : « UN PLAN POUR LE QUÉBEC », Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire(MAMROT).

Solidarité rurale poursuit dans le même sens que le MAMROT en entreprenant une tournée du Québec afin d'entendre les acteurs du milieu sur les grands défis et les voies d'avenir de chacune de nos communautés et également de discuter du renouvellement de la Politique nationale de la ruralité(PNR).

Cette tournée revêt est importance et notre participation encore plus, car n'oublions pas qu'il revient à Solidarité rurale, à titre d'instance-conseil de proposer au Gouvernement ce que pourrait être le contenu de la troisième POLITIQUE à la suite de la tournée. Il importe donc de réfléchir d'abord à l'avenir que nous voulons pour nos milieux ruraux. La table est mise pour se faire entendre, la voie des ruraux ayant toujours été forte et elle doit le demeurer.

Je suis de ceux qui croient que le partage des idées et façons de faire innovantes invite à faire plus et à faire mieux.

Toutes ces initiatives vont dans la même direction et ne peuvent que concourir à poser une réflexion différente sur le développement de notre territoire.

Bonne lecture et bonne réflexion.

Germain Tremblay, maire



POINTS D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

1. RECYCLAGE

Le bilan du PGMR CMQ Rive-Nord 2010 est positif comme le démontrent les tableaux et graphiques ci-joints. Le taux de diversion (diversification) est en constante progression comme le montrent les tableaux 1 et 2 (tonnage et pourcentage) de l'évolution de 2002 à 2010, ce qui témoigne d'une sensibilisation accrue de la population au niveau du recyclage résidentiel.

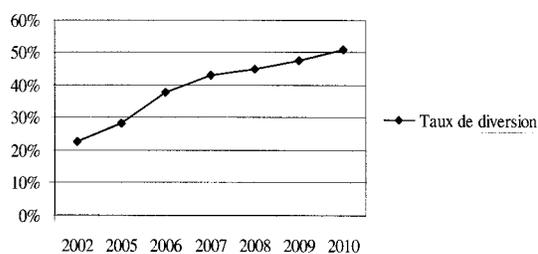
Vu sous un autre angle, le graphique 3 de l'évolution du taux de diversion est éloquent.

La MRC de La Côte-de-Beaupré est partie de loin en 2002 et a, depuis, fait des progrès considérables, fort de l'appui de sa population, ce qui signifie qu'elle a bien répondu aux campagnes de sensibilisation et à l'importance du recyclage dans une perspective de développement durable, ces deux mots faisant maintenant bien partie de nos valeurs.

On voit bien qu'il y a des changements profonds dans le comportement des citoyens. Mais, il ne faut surtout pas oublier qu'une présence constante doit être amenée sur le plan de la communication avec les citoyens, si on ne veut pas que de bonnes habitudes se perdent.

Bilan quantitatif 2010

Évolution du taux de diversion



Bilan quantitatif 2010

Évolution du taux de diversion

Résidentiel seulement	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Tonnage						
Matières recyclées	27 059	36 318	39 877	49 793	56 594	56 589	55 975
Matières organiques valorisées	17 377	18 306	23 345	22 319	24 313	25 025	33 041
Encombrants	4 395	3 461	3 424	5 370	5 583	8 123	5 463
RDD	9	158	240	328	426	484	631
CRD domestique	84	1 339	26 555	33 433	39 088	48 758	56 598
Quantité valorisée	48 924	59 583	93 441	111 243	126 104	138 979	151 709
Quantité gérée	217 686	209 507	248 287	259 238	278 498	291 578	297 820
Taux de diversion	22 %	28 %	38 %	43 %	45 %	48 %	51 %

Bilan quantitatif 2010

Évolution du taux de diversion par territoire

	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agglomération de Québec	23 %	29 %	39 %	44 %	46 %	49 %	51 %
MRC de l'Île-d'Orléans	13 %	20 %	22 %	26 %	31 %	31 %	32 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	4 %	21 %	25 %	27 %	33 %	40 %	46 %
MRC de La Jacques-Cartier	18 %	26 %	25 %	40 %	43 %	43 %	42 %
CMQ	22 %	28 %	38 %	43 %	45 %	48 %	51 %

2. GALA VICTORIS DESJARDINS



Crédit photo : Journal l'Autre-Voix

Félicitations à la cycliste de St-Ferréol-les-Neiges, Marie Corriveau, qui a été choisie découverte de l'année lors de la 43^e édition du Gala Victoris Desjardins présentée au centre des congrès de Lévis.

Lors du même gala, Alex Harvey a de nouveau été en vedette en étant proclamé, pour une 3^e année de suite, athlète de l'année. Félicitations!

3. PLACE À UN GRAND BÉNÉVOLE



Crédit photo : Journal l'Autre-Voix

Monsieur Yves Blouin, président du Vélorium et de la Corporation de la Coupe du monde de vélo de montagne, a reçu le

prix Action bénévole nationale Dollard-Morin-Gouvernement du Québec, à l'occasion du Gala Sports Québec, tenu en décembre dernier au centre Mont-Royal.

Félicitations pour votre engagement. Les citoyens de St-Ferréol-les-Neiges sont fiers de votre implication.

4. FÊTES DES VOISINS 2012

LE SAMEDI 2 JUIN 2012 :

la Fête des voisins se célèbre près de chez vous !

Soyez de la partie...



Le samedi 2 juin 2012, les Québécois célébreront la Fête des voisins ! La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges n'est pas en reste et vous propose d'inviter vos voisins à participer à un événement festif.

Que ce soit pour un BBQ dans une cour arrière, un buffet partagé dans un parc ou un 5 à 7 au milieu de la rue, l'idée est d'apprendre à mieux connaître votre voisinage en toute simplicité. Pourquoi ? Parce que c'est pratique et agréable de connaître ses voisins. Si cette idée vous sourit, faites comme 150 000 Québécois en 2011 et organisez votre propre Fête des voisins !

Désireuse de vous appuyer dans votre démarche, la municipalité vous offre son soutien logistique pour bloquer votre rue si nécessaire. Aussi, des contributions financières d'un maximum de 50 \$ seront offertes aux organisateurs. Ce montant doit servir à l'achat de nourriture ou de décoration. Ces sommes seront distribuées de façon à ce qu'il y ait des fêtes dans le plus grand nombre de secteurs possible. La municipalité vous propose également de publiciser les renseignements concernant votre fête sur son site Web et sur son babillard.

Aussi, trouvez des conseils, des idées de fêtes, des cartons d'invitation à imprimer et une foule d'autres outils intéressants au www.fetedesvoisins.qc.ca.

POUR INFORMATION :

Martin Pouliot, Directeur des loisirs - 418 826-2253 poste 113
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

5. PARCS ÉOLIENS DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ

Dans le journal Le Sommet de décembre 2011, les deux photos ci-dessous auraient dû accompagner l'article sur le projet. Nous les reproduisons afin de vous permettre de vous rendre compte du gigantisme du projet.



Construction d'une fondation destinée à accueillir une éolienne. Chaque base a 17 mètres de diamètres et 3 mètres d'épaisseur, ce qui a nécessité une cinquantaine de camions de ciment et 35 tonnes d'acier. La hauteur des tours variera de 63 à 98 mètres. (Photo : Germain Tremblay)



Fondation d'une base complétée et prête à recevoir une tour et finalisation des travaux de remplissage. (Photo : Germain Tremblay)

6. STATION D'ÉPURATION

Des nouvelles de la performance de la station suite aux résultats d'une étude en date de septembre 2011.

L'étude a abordé les points suivants :

- Débits et charges de conception et actuels;
- Débits et charges futurs en fonction des projections démographiques de chaque municipalité;
- Capacité résiduelle de l'usine de traitement des eaux usées en fonction des critères de rejet actuel et futurs débits et charges à traiter;
- Position du MDDEP (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) quant à l'établissement de nouvelles exigences de rejet;

Les principaux résultats de cette étude se résument comme suit :

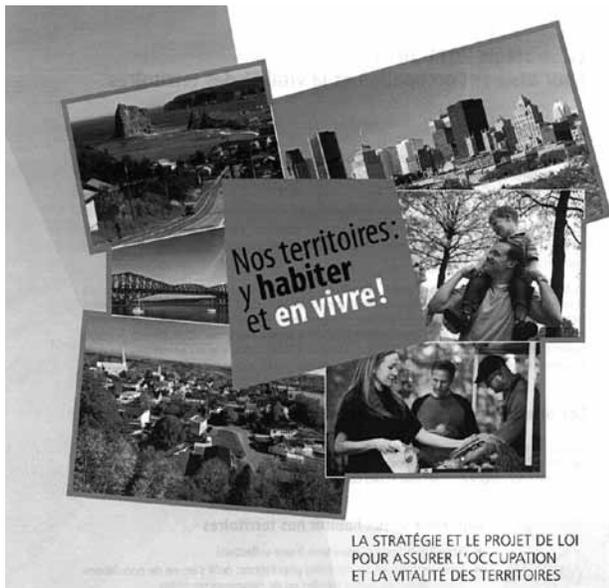
- L'usine d'épuration offre une excellente performance qui permet à l'effluent traité de respecter toutes les exigences de rejets avec une marge de manœuvre significative et pourrait respecter ces mêmes exigences jusqu'en 2025, voire 2030;
- À moins de changement important, nous ne prévoyons pas que le MDDEP modifie les exigences de rejet de la station de Beaupré avant 2020;
- Les valeurs futures des débits et charges, calculées à l'aide des projections des quatre municipalités plus celle



de Château-Richer, nous permettent d'énoncer que la majorité des équipements des chaînes liquide et solide pourront accepter ces débits et charges sans modification majeure et ce, peut-être même jusqu'en 2030;

- Donc même si les charges en MES (matières en suspension) actuelles approchent, voire dépassent les paramètres de conception de l'usine d'épuration, la capacité mesurée de l'usine est suffisamment grande pour permettre de traiter les effluents projetés jusqu'en mars 2020, sans modification importante à la station de traitement.

7. NOS TERRITOIRES : Y HABITER ET EN VIVRE!



LA STRATÉGIE ET LE PROJET DE LOI POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

La Stratégie 2011-2016 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Le contexte

L'occupation et la vitalité des territoires sont d'abord inspirées par l'attachement des populations à leurs territoires. Elles souhaitent continuer à y vivre et à en vivre, et que soient mis en valeur tous les potentiels qui s'y trouvent. Les collectivités du Québec ont à affronter de nouvelles réalités sur les plans démographique, socioéconomique et environnemental. Avec la Stratégie, le gouvernement du Québec affirme sa volonté de s'associer avec ses partenaires, les élus, les acteurs socioéconomiques sectoriels et les collectivités pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires du Québec.

La Stratégie offre une vision d'avenir stimulante, celle de territoires riches de leur diversité et de leur patrimoine, forts de l'engagement des collectivités dans leur milieu de vie, lesquelles façonnent ensemble un Québec dynamique, prospère et ouvert sur le monde. Elle met en place les conditions nécessaires à un changement quant aux façons de penser et de faire le développement territorial en proposant l'adoption d'une loi-cadre. Enfin, elle est accompagnée d'un document présentant plus de 160 actions mises en œuvre par le gouvernement.

Les orientations

Quatre orientations se déclinent chacune en axes d'intervention et objectifs pour déployer l'action du gouvernement, des municipalités, des conseils de bande ou de villages nordiques, des conférences régionales des élus et des communautés métropolitaines.

Agir pour mieux habiter nos territoires

- Accroître la fierté d'appartenir à une collectivité
- Favoriser l'accueil de nouvelles populations: qu'il s'agisse de populations immigrantes, de jeunes familles ou de personnes retraitées
- Entretenir des relations avec les nations autochtones basées sur la circulation de l'information et la cohabitation harmonieuse
- Maintenir des services de proximité
- Adapter les habitations et les milieux de vie
- Promouvoir et soutenir la mobilité durable
- Rendre accessibles les technologies et les services numériques
- Soutenir le virage écoresponsable

Nos territoires:
y habiter
et en vivre!

Agir pour vivre de nos territoires

- Développer l'économie : encourager le développement des secteurs prometteurs, accroître la compétitivité des entreprises, soutenir l'entrepreneuriat
- Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée
- Relancer les territoires à revitaliser

Agir en synergie

- La capacité d'action des collectivités

La capacité d'action sera renforcée en modernisant les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme, en améliorant les outils financiers, en accentuant les efforts de décentralisation pour que les collectivités soient davantage en mesure de prendre des initiatives pour leurs territoires.

- La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

Les ministères et les organismes du gouvernement québécois participent à l'occupation et à la vitalité de tous les territoires; le gouvernement veut renouveler cet engagement en proposant à l'Assemblée nationale l'adoption du projet de loi-cadre.

- L'action conjointe autour des priorités des collectivités

Si l'action du gouvernement et des collectivités ne permet pas de réaliser des projets prioritaires et structurants, la Stratégie prévoit, en dernier recours, la mise en place d'un outil destiné à favoriser une action conjointe et concertée.

Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

Bientôt, 50 % de la population québécoise y résidera sur moins de 1 % du territoire québécois, ce qui commande :

- une action gouvernementale concertée
- un aménagement métropolitain durable
- des instances territoriales mieux articulées

De nouveaux mécanismes pourront aussi être explorés pour soutenir la concertation avec la région métropolitaine de Québec.



Le projet de loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Avec le projet de loi, le gouvernement propose à l'Assemblée nationale de donner une pérennité à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, laquelle serait obligatoirement suivie, évaluée et, à son terme, renouvelée.

De plus, le projet de loi vise à soutenir l'application de la Stratégie en adaptant le cadre de gestion des ministères et organismes gouvernementaux concernés, et en conviant les élus municipaux à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires, ce qui en fait une « loi-cadre ».

En outre, en plus d'intégrer les 16 principes du développement durable, le projet de loi demande aux ministères et aux organismes gouvernementaux concernés, ainsi qu'aux élus municipaux, de guider leur action par les principes suivants :

- l'engagement des personnes élues;
- la concertation entre élus, acteurs socioéconomiques et la population;
- la complémentarité : planifier, agir de façon complémentaire entre territoires;
- l'action gouvernementale modulée tenant compte de la spécificité des territoires;
- la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires;
- le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise.

Ainsi :

- les ministères et les organismes concernés devraient présenter et rendre public leur contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie en prenant en compte les principes ci-haut mentionnés, en plus d'en rendre compte dans leur rapport annuel de gestion;
- les élus municipaux seraient conviés à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires dans l'exécution de leurs mandats;
- des mécanismes de concertation et de coordination seraient institués ou reconnus formellement, soit les conférences administratives régionales, la Table gouvernementale aux affaires territoriales et la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement;
- des indicateurs seraient adoptés, un bilan annuel de mise en œuvre de la Stratégie devrait être réalisé, et un rapport de mise en œuvre serait produit à l'occasion du renouvellement de la Stratégie. Le tout serait rendu public;
- le rôle du ministre responsable de la loi-cadre et celui des ministres responsables des régions pour promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires seraient reconnus. En outre, le ministre responsable devrait, au plus tard le 31 mars 2018, et par la suite tous les dix ans, faire rapport au gouvernement sur l'application de la loi.

L'URBANISME VOUS INFORME

LICENCE DE CHIEN



Les licences de chien pour l'année 2012 sont maintenant disponibles au coût de 10 \$ par licence. Vous pouvez vous procurer celles-ci en vous rendant au secrétariat de l'Hôtel de ville entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h du lundi au vendredi.

Un maximum de deux chiens par résidence

est autorisé dans les zones résidentielles et un maximum de quatre chiens par résidence est autorisé dans la zone agricole.

Nous vous rappelons que tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être constamment tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

ABRI D'HIVER



Les abris d'hiver temporaires pour automobile et pour accès piétonniers doivent être démontés avant le 1^{er} mai 2012. À défaut de se conformer, les contrevenants pourraient recevoir un constat d'infraction d'une amende minimale de 500 \$ plus le frais.

DÉLAI D'ÉMISSION DES PERMIS

Dès l'arrivée du printemps, le nombre de demandes de permis augmentent de façon considérable. Si les demandes sont déposées durant la forte période, soit entre les mois d'avril et octobre, les délais d'analyse seront nécessairement plus longs. Dans la majorité des cas, il faut donc prévoir un délai de deux à quatre semaines pour l'obtention d'un permis de construction ou rénovation. Nous vous recommandons donc de déposer vos demandes le plus tôt possible.

Les demandes sont traitées selon l'ordre de réception et l'analyse débute lorsque le dossier est complet, soit lorsque tous les documents et informations sont déposés au service d'urbanisme.

Votre demande peut être transmise par courriel aux adresses ci-dessous.

Permis de construction neuve :

Chantale Richard, Responsable de l'urbanisme

Courriel : urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Téléphone : 418 826-2253 poste 115

Autres permis :

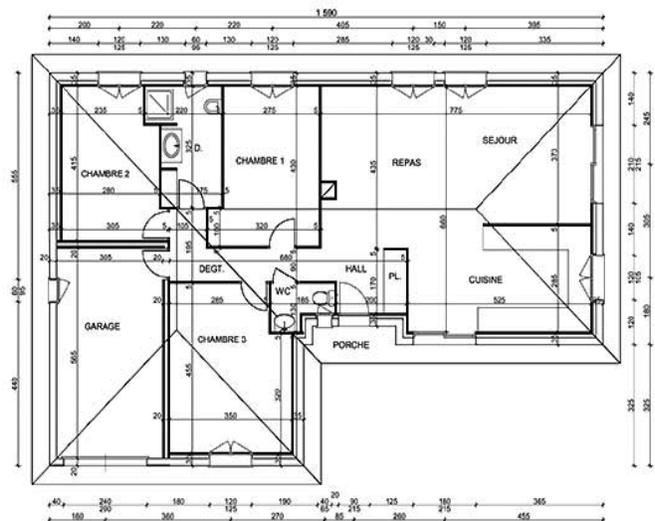
Simon Demers, Inspecteur adjoint en urbanisme

Courriel : inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

Téléphone : 418 826-2253 poste 119



DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PERMIS



Lors d'une demande de permis, vous devez fournir un minimum de documents et d'informations, en voici un aperçu.

Construction neuve et agrandissement:

- Plan de construction à l'échelle (élévations et vues en plan de chaque étage)



- Plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre indiquant les cotes de niveau aux quatre coins de la fondation et de la rue

- Liste des matériaux de revêtement extérieur et couleurs

Autres documents à privilégier dans les cas où la demande est soumise à l'application du règlement sur les PIA - plan d'implantation et d'intégration architecturale

- Échantillons des matériaux et couleur

- Perspective couleur

Bâtiment complémentaire (cabanon, garage, etc.) :

- Plan de construction à l'échelle (élévations et vue en plan);

- Plan d'implantation;

- Liste des matériaux et couleurs;

- Copie de votre certificat de localisation

N.B. L'installation d'un bâtiment préfabriqué est considérée comme une nouvelle construction et nécessite également un permis.

Rénovation intérieure :

- Liste des travaux de rénovation à effectuer

- Plans des divisions intérieures si des murs sont déplacés

Rénovation extérieure :

- Plan à l'échelle des travaux à effectuer si des modifications sont apportées à la structure

- Liste des matériaux et couleurs

Patio, balcon, terrasse :

- Plan à l'échelle et plan d'implantation

- Copie de votre certificat de localisation

- Liste des matériaux et couleurs (plancher, garde-corps)

Dans tous les cas, les informations suivantes sont requises :

- Nom du propriétaire et ses coordonnées (incluant courriel)

- Nom de l'entrepreneur et ses coordonnées

- Montant estimé des travaux

- Date prévue pour le début des travaux

- Date prévue pour la fin des travaux.

Travaux débutés ou effectués sans permis

Pour tous travaux débutés ou effectués sans permis, le contrevenant est passible de se voir imposer un constat d'infraction.

D'autre part, le montant du permis ou du certificat requis sera majoré de 50 \$.

Avant d'entreprendre tous travaux, il est donc préférable de communiquer avec le service d'urbanisme.

HORAIRE DU SERVICE D'URBANISME

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

SARP



VOUS PENSEZ

RÉNOVER?

SERVICE D'AIDE EN
RÉNOVATION PATRIMONIALE



Les bâtiments

d'aujourd'hui
constituent notre patrimoine
de demain...



Pour nous joindre :

418 824-3444

sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca



ÉCHOS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Savez-vous qu'il existe 4 programmes de subventions, en collaboration avec la SHQ et la SCHL, pour rénover votre propriété?

Voici les conditions d'admissibilités pour chacun des programmes :

Dans les 4 cas, les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur qui détient une licence délivrée par la Régie du bâtiment du Québec.

1°- Réno-Village :

- Être propriétaire-occupant d'une résidence familiale de 2 logements et moins, dont 1 logement est occupé par le propriétaire avec une valeur uniformisée du bâtiment inférieure à 90 000 \$ pour un immeuble à 1 logement et 180 000 \$ dans le cas d'un immeuble à 2 logements;
- Être à faible revenu (ex. : pour 2 personnes, le revenu familial brut doit être inférieur à 31 200 \$);
- Les travaux admissibles sont ceux qui visent à corriger une défectuosité majeure tel que: murs extérieurs, toiture, fenêtres, fondation, système électrique, plomberie, système de chauffage, sécurité-incendie et la charpente;
- Si vous avez déjà bénéficié de cette subvention depuis 1997, vous n'êtes plus admissible pour une seconde fois;
- L'aide financière maximale pour ce programme est de 10 000 \$ et s'établit en fonction du coût des travaux et d'un pourcentage selon le revenu ainsi que la taille du ménage (voir tableau).

2°- PRU (Programme de rénovation d'urgence) :

- Être propriétaire-occupant d'une résidence familiale avec une valeur uniformisée du bâtiment inférieure à 90 000 \$;
- Être à faible revenu (ex. : pour 2 personnes, le revenu familial brut doit être inférieur à 23 000 \$);
- Les travaux admissibles sont ceux qui visent la correction des défectuosités majeures les plus urgentes, tel que : une toiture qui coule, une entrée électrique défectueuse);
- Pour être admissible, il ne faut jamais avoir bénéficié de cette subvention;
- L'aide financière maximale pour ce programme est de 6 000 \$.

3°- LAAA (Logements adaptés pour aînés autonomes) :

- Cette subvention s'adresse aux gens de 65 ans et plus et qui ont de la difficulté à accomplir certaines

TABLE DES TAUX D'AIDE PROPOSÉE POUR RÉNOVILLAGE

Revenu du ménage	Taille du ménage			
	1 pers %	2-3 pers %	4-5 pers %	6 pers et + %
Moins de 15 000 \$	90	90	90	90
15 001 à 15 300 \$	90	90	90	90
15 301 à 15 600 \$	90	90	90	90
15 601 à 15 900 \$	90	90	90	90
15 901 à 16 200 \$	90	90	90	90
16 201 à 16 500 \$	90	90	90	90
16 501 à 16 800 \$	90	90	90	90
16 801 à 17 100 \$	90	90	90	90
17 101 à 17 400 \$	90	90	90	90
17 401 à 17 700 \$	90	90	90	90
17 701 à 18 000 \$	88	90	90	90
18 001 à 18 300 \$	84	90	90	90
18 301 à 18 600 \$	80	90	90	90
18 601 à 18 900 \$	78	90	90	90
18 901 à 19 200 \$	76	90	90	90
19 201 à 19 500 \$	74	90	90	90
19 501 à 19 800 \$	72	90	90	90
19 801 à 20 100 \$	70	90	90	90
20 101 à 20 400 \$	68	90	90	90
20 401 à 20 700 \$	66	90	90	90
20 701 à 21 000 \$	64	90	90	90
21 001 à 21 300 \$	62	90	90	90
21 301 à 21 600 \$	60	90	90	90
21 601 à 21 900 \$	58	86	90	90
21 901 à 22 200 \$	56	82	90	90
22 201 à 22 500 \$	54	78	90	90
22 501 à 22 800 \$	52	76	90	90
22 801 à 23 100 \$	50	74	90	90
23 101 à 23 400 \$	48	72	90	90
23 401 à 23 700 \$	46	70	90	90
23 701 à 24 000 \$	44	68	90	90
24 001 à 24 300 \$	42	66	90	90
24 301 à 24 600 \$	40	64	90	90
24 601 à 24 900 \$	38	62	88	90
24 901 à 25 200 \$	36	60	84	90
25 201 à 25 500 \$	34	58	80	90
25 501 à 25 800 \$	32	56	76	90
25 801 à 26 100 \$	30	54	74	90
26 101 à 26 400 \$	28	52	72	90
26 401 à 26 700 \$	26	50	70	90
26 701 à 27 000 \$	24	48	68	90
27 001 à 27 300 \$	22	46	66	86
27 301 à 27 600 \$	20	44	64	82
27 601 à 27 900 \$	0	42	62	78
27 901 à 28 200 \$		40	60	74
28 201 à 28 500 \$		38	58	72
28 501 à 28 800 \$		36	56	70
28 801 à 29 100 \$		34	54	68
29 101 à 29 400 \$		32	52	66
29 401 à 29 700 \$		30	50	64
29 701 à 30 000 \$		28	48	62
30 001 à 30 300 \$		26	46	60
30 301 à 30 600 \$		24	44	58
30 601 à 30 900 \$		22	42	56
30 901 à 31 200 \$		20	40	54
31 201 à 31 500 \$		0	38	52
31 501 à 31 800 \$			36	50
31 801 à 32 100 \$			34	48
32 101 à 32 400 \$			32	46
32 401 à 32 700 \$			30	44
32 701 à 33 000 \$			28	42
33 001 à 33 300 \$			26	40
33 301 à 33 600 \$			24	38
33 601 à 33 900 \$			22	36
33 901 à 34 200 \$			20	34
34 201 à 34 500 \$			0	32
34 501 à 34 800 \$				30
34 801 à 35 100 \$				28
35 101 à 35 400 \$				26
35 401 à 35 700 \$				24
35 701 à 36 000 \$				22
36 001 à 36 300 \$				20
36 301 \$ et plus				0



activités quotidiennes à domicile et qui demeurent toujours dans leurs résidences ou à logement (avec l'accord du propriétaire). Ne sont pas admissibles, les gens qui demeurent dans un HLM et les bâtiments ayant pour vocation principale d'héberger des personnes âgées;

- Être à faible revenu (dépend du nombre de personnes par foyer et varie en fonction des municipalités);
- Travaux admissibles (ex. : changer les poignées de portes, élimination des seuils de portes, ajout de garde d'escalier, ajout ou rabaissement de tablettes, barre d'appui pour salle de bain);
- Subvention maximale : 3 500 \$ par foyer.

4°- PAD (Programme d'adaptation de domicile) :

Pour cette subvention, les revenus ne sont pas pris en considération et est en collaboration avec le CLSC. Les personnes admissibles sont celles qui sont limitées dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes qui démontrent, dans un rapport d'évaluation, que la déficience est significative et persistante et que leurs incapacités nécessitent que des modifications soient apportées à leur domicile. Les travaux admissibles sont, par exemple : une rampe d'accès à l'extérieur, réaménagement d'une salle de bain. L'aide financière maximale de base est de 16 000 \$. Une aide additionnelle de 7 000 \$ est possible en fonction de certains critères tels qu'être à faible revenu et l'agrandissement du domicile. De plus, une aide supplémentaire de 10 000 \$ est également possible lors de l'installation d'équipements spécialisés (ex : un appareil élévateur).

Pour de plus amples informations, contactez Vanessa Renaud-Hébert au 418 824-3420 poste 236 ou visitez notre site : www.mrccotedebeaupre.com

PLUMOBILE



Croissance du transport collectif sur la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans, PLUMobile voit son nombre de déplacements bondir de 38 %

PLUMobile, le service de transport collectif et adapté des MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans, est fier de dévoiler aujourd'hui son bilan de l'année 2011. Plus que positif, ce dernier prouve hors de tout doute que le transport collectif répond efficacement à un besoin concret de la population. Avec une hausse de 38 % de ses déplacements, PLUMobile avance vers le succès et une offre encore plus performante pour 2012.

« Pour nous, il est facile d'expliquer cette réussite. L'ajout de départs express de la Côte-de-Beaupré vers Québec, l'introduction de nouveaux autobus plus esthétiques et plus confortables, l'ajout d'un titre mensuel adulte à 100 \$ et l'accès Internet sans fil gratuit sont autant d'améliorations qui ont

permis de rendre le service plus attrayant pour les résidents de la région. Et ce n'est qu'un début », indique M. Mario Leblanc, directeur général du Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Beaupré, gestionnaire de PLUMobile.

Au cours de l'année 2011, PLUMobile a réalisé un total de 23 153 déplacements, et ce, tant en transport collectif qu'en transport adapté. Pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, ce sont 7 959 déplacements en transport collectif et 8 783 en transport adapté qui ont été effectués.

Quant à la MRC de l'Île d'Orléans, ce sont 2 927 déplacements en transport collectif et 3 484 en transport adapté qui ont été réalisés.

Nouveautés 2012

À compter de mars 2012, deux nouveaux laissez-passer mensuel feront leur apparition : celui pour étudiant et celui pour aîné (65 ans et plus), tous deux au coût de 70 \$ par mois. De plus, des démarches sont en cours avec différents partenaires financiers pour étendre au territoire couvert par PLUMobile le laissez-passer métropolitain de transport en commun actuellement en vigueur dans l'agglomération de Québec, à Lévis et sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier.

« La pertinence et l'efficacité de PLUMobile n'est plus à faire. Cet outil devient même un instrument de développement durable et servira même de levier pour le développement économique de notre territoire. Car si nous amenons des gens vers Québec, nous voulons aussi, en 2012, travailler afin d'amener des gens vers chez-nous. Qu'ils soient travailleurs ou visiteurs, ils pourront miser sur un service de transport bien rodé », ajoute M. Leblanc.



Gestionnaire de PLUMobile

Rappelons que la gestion et la coordination de PLUMobile sont assurées par le CLD de la Côte-de-Beaupré, avec la participation financière de la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses municipalités, la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités, le ministère des Transports du Québec, la Conférence régionale des Élus de la Capitale-Nationale et le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Île d'Orléans.

Programmation loisirs PRINTEMPS-ÉTÉ 2012



L'ENSEMBLE DES CAMPS SE DÉROULERONT
DE 9 H À 16 H

PROGRAMME LES EXPLORATEURS (4 À 10 ANS)

Du 26 juin au 10 août 2012

Le camp de St-Ferréol-les-Neiges, c'est quoi?

- Une programmation de qualité;
- Des thématiques originales;
- Une équipe d'animation dynamique et formée;
- Un accès exclusif dans les prix;
- Le transport en autobus offert gratuitement;
- Un service de garde de 7 h à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30.

Nous offrons la possibilité d'inscrire vos enfants à temps partiel ou à temps plein et aussi nous vous offrons des tarifs à la semaine. Voici donc le détail :



3 jours semaine

À la semaine	35 \$
7 semaines	140 \$

5 jours semaine

À la semaine	45 \$
7 semaines	180 \$

15% de rabais pour l'inscription d'un 2^e enfant

30% de rabais pour l'inscription d'un 3^e, 4^e ou 5^e enfant

Les tarifs sont majorés de 50% pour les résidents des autres municipalités.

PROGRAMME ADOS-AVENTURE (11 ET 12 ANS)

Du 26 juin au 10 août 2012



En prenant exemple sur le succès que connaît le programme pour adolescents Le RAM, nous poursuivrons cette année, encore une fois en association avec la ville de Ste-Anne-de-Beaupré, le camp pour les Pré-Ados qui sera davantage motivant et

qui répondra mieux aux besoins de ce groupe d'âge. En compagnie d'animateurs qui aiment bouger et qui aiment les défis, vos enfants passeront un été qui sort de l'ordinaire au programme Ados-Aventure!!

Cet été, à raison de quatre jours semaine, les mordus de sports, d'arts, d'aventures ou encore de sensations fortes

passeront un été « tripant » avec une équipe d'animation des plus dynamiques!!

Tarif : 260 \$ pour les 7 semaines ou 70 \$ par semaine, transport et sorties inclus

Les tarifs sont majorés de 50% pour les résidents des autres municipalités.

LE RAM (13 À 15 ANS)



Du 26 juin au 3 août 2012

La municipalité de St-Ferréol-les-Neiges vous offre la possibilité d'inscrire vos adolescent(e)s dans un camp de qualité où ils passeront un été qui sort de l'ordinaire!!

De quoi s'agit-il?

C'est un camp qui, à raison de quatre jours par semaine, permet aux jeunes dans la fleur de l'âge de profiter au maximum du soleil, des joies de l'été, du sport, du plein air, de la vie de groupe, de la culture, de l'art, des sciences et de l'implication sociale.

En compagnie d'animateurs dynamiques et inventifs, les jeunes auront à relever le défi du « RAM ». Ensemble, ils auront à déterminer une partie de leur programmation. L'autre partie sera établie par l'équipe d'animation du camp.

Tarif : 230 \$ pour les 6 semaines ou 70 \$ par semaine, transport et sorties inclus

Inscriptions

Il existe 3 possibilités pour inscrire vos enfants pour l'été 2012.

Premièrement, en se présentant à l'Hôtel de ville du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 et 12 h et 13 h à 16 h à compter du **mardi 1^{er} mai prochain**.

Deuxièmement, il est possible d'imprimer le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la ville au www.saintferreollesneiges.qc.ca, de le compléter et de nous le retourner accompagné d'un chèque au nom de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à l'adresse suivante : 33, rue de l'Église, St-Ferréol-les-Neiges Qc G0A 3R0.

Troisièmement, en se présentant à l'Hôtel de ville le 16 mai 2012 de 18 h 30 à 20 h.

Date limite d'inscription : Vendredi le 8 juin 2012 Après cette date, un supplément de 30 \$ sera ajouté au tarif d'inscription.



COURS DE YOGA ADULTES



Le yoga est une discipline ou une philosophie qui, à partir de positions corporelles associées à une respiration contrôlée, permet de maintenir une bonne santé physique et mentale menant au bien-être de la personne. Un tapis de sol et une tenue sportive sont requis. Cours donné par madame Marcelle Rioux. Maximum 10 participants.

- Jour :** Mercredi
Heures : 14 h à 15 h (intermédiaire), 18 h 30 à 19 h 30 (pour tous)
Durée : 6 semaines (début le 18 avril 2012)
Coût : 40 \$
Endroit : Hôtel de ville

Inscription au plus tard le 13 avril 2012 au 418 826-2253

SURFACE DE LA PATINOIRE SITUÉE AU CENTRE DU VILLAGE

L'été dernier, la municipalité a procédé au revêtement de la surface de jeu. Ceci permettra, dès cet été, à la pratique du tennis, du pickleball, du hockey-balle, etc. Cet ajout permettra à diverses clientèles de profiter pleinement de ces améliorations.

Horaire d'utilisation de la surface de jeu de la patinoire du village

	A.M.	P.M.	SOIR
	8 h à 12 h	12 h à 16 h	18 h à 20 h
LUNDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
MARDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
MERCREDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
JEUDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
VENDREDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
SAMEDI	Libre	Libre	Hockey
DIMANCHE	Libre	Libre	Hockey

Notes : Sur semaine, le filet de tennis sera posé par les employés de la municipalité. Celui-ci sera retiré après 16 h. Aucune réservation n'est nécessaire. Si des joueurs attendent, on demande à ceux qui jouent de faire preuve d'esprit sportif et de laisser leur place après 30 minutes de jeu, afin de créer une rotation qui permettra à tous de s'amuser. Un local avec services est disponible sur place.

Information : Martin Pouliot 418 826-2253

PISTE CYCLABLE RELIANT L'OUEST AU CENTRE DE LA MUNICIPALITÉ



Suite à la mise en place d'un partenariat avec le Mont-Sainte-Anne, la municipalité propose à ses citoyens un produit afin de répondre à un besoin exprimé par la population.

Dès l'ouverture de la saison estivale, il sera possible de circuler sur le sentier de la rivière Jean-Larose entre la station Mont-Sainte-Anne et le camping du rang Saint-Julien. Pour avoir accès à ce sentier en poussière de pierre, les gens doivent se prévaloir d'une passe d'identification qui est présentement disponible au secrétariat de l'hôtel de ville. Pour la saison 2012, il en coûtera 20 \$ pour les 18 à 64 ans et 10 \$ pour les 17 ans et moins et les 65 ans et plus.

Suite à la réalisation de la consultation sur les besoins des familles de Saint-Ferréol-les-Neiges dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de la politique familiale 2009-2011 réalisée pour le comité permanent de la famille en 2008, un des constats identifiés par celle-ci est d'avoir accès à une plus grande variété d'infrastructures et de services en matière de loisirs, sports et culture.

À partir de ce constat, le comité permanent de la famille a défini les objectifs et identifié des pistes d'actions afin de répondre aux besoins des familles et de la population en général. L'objectif lié à ce constat qui apparaît dans le plan d'action est de développer de nouvelles infrastructures de loisirs, sports et culture pour les différentes clientèles de Saint-Ferréol-les-Neiges, améliorer l'offre d'activités de loisirs, sports et culture pour les familles et favoriser le partenariat avec les acteurs du milieu.

La mise en place d'un partenariat durable avec le Mont-Sainte-Anne pour faire valoir les besoins des familles et l'aménagement d'une piste cyclable qui permettrait de traverser de façon sécuritaire le territoire de la municipalité à vélo avec des enfants sont des actions qui furent clairement identifiées comme prioritaires par les gens consultés.

MARCHÉ AUX PUCES



Le printemps arrive, ça va bientôt être le temps de faire le ménage et de vous débarrasser de ce que vous avez en trop.

Ça tombe bien. Un SUPER MARCHÉ AUX PUCES est organisé par la municipalité,

en collaboration avec le comité de financement de l'École Caps-des-Neiges 1.

Ca se passera samedi, le **26 mai 2012** au gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1. Animation, jeux gonflables, restauration et plusieurs autres surprises vous attendront.

Réservez vos tables dès maintenant au coût de 10 \$ pour la journée auprès de monsieur Martin Pouliot, au 418 826-2253, poste 113.

C'est donc le temps de mettre à votre agenda le **26 mai 2012** et de commencer à mettre de côté vos « vieilleries » qui peuvent avoir une deuxième vie dans les mains d'un autre.

Restez à l'affût, d'autres informations suivront...

MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Distribution gratuite de plants d'arbres



La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'associe avec l'Association forestière Québec métropolitaine et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de distribuer gratuitement à ses citoyens de jeunes plants de feuillus et de résineux.

Cette distribution s'effectuera **samedi le 26 mai prochain** entre 9 h et 12 h, au gymnase de l'école primaire Caps-des-Neiges 1 située au 3455 ave Royale. Un maximum

de trois plants par résidence sera imposé. Une preuve de résidence sera exigée. Un feuillet d'information vous sera distribué au début du mois de mai.

CERCLE DE FERMÈRES



Vous est invitées - venez nous rejoindre les lundi soirs entre 19 h et 21 h au local de L'Age d'or. Apportez vos projets de tricot, de couture, de broderie, de courtepoinette, de bricolage etc. et profitez de l'encouragement de notre animatrice Liliane Lavoie dans une ambiance détendue. Ouvert à toutes (membres et non-membres des Fermières).

Pour plus de renseignements appelez

Liliane Lavoie – Secrétaire-trésorière du Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges à 418 826-2507.

N'oubliez pas – les réunions mensuelles ont lieu les 3ième lundis du mois à 19 h 30 au local de L'Age d'or.

ASSOCIATION DE SOCCER DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Préinscription été 2012

Date limite: 15 mars 2012

(Après cette date, possibilité de contingentement)

2 façons de vous inscrire :

- En remplissant le formulaire d'inscription fourni en annexe et en le retournant à :

ASDPS, Case Postale 233, Boischatel, GOA 1H0 avant le 15 mars 2012

- En vous présentant à la séance d'inscription jeudi le 15 mars 2012 de 17 h à 20 h au :

Centre Sportif de Boischatel, 160 rue des Grès.

Coût d'inscription :

Catégorie Coût () Catégorie Coût / coût non-résident (*)*

Novice 5-7 ans (2007-2005) 105 \$ Senior A 205 \$ / 240 \$

U-8 a U-11 (2004-2001) 135 \$ Senior AA 225 \$ / 260 \$

U-12 a U-14 (2000-1998) 145 \$ Adulte 70 \$

U-15 a U-18 (1997-1994) 155 \$

(*) Prévoir un coût additionnel de 50 \$ pour les équipes compétitives

Modalités de paiement :

Le montant total de l'inscription est payable par chèque au nom de l'ASDPS. Notez qu'il y a possibilité de payer en deux (2) versements pour tout montant supérieur à 150 \$:

- 1^e chèque: 50% payable immédiatement au moment de l'inscription
- 2^e chèque: 50% payable au plus tard le 15 avril 2012.

Avant le début des activités, un remboursement sera autorisé avec une pénalité de 25 \$. Cette pénalité ne s'applique pas dans le cas où les activités sont annulées par l'ASDPS. Aucun remboursement ne sera autorisé après le début de la saison.

Hey REF!!!

L'arbitrage est un défi pour chaque personne qui accepte cette responsabilité. Si tu aimes prendre des décisions, être attentif et actif au jeu, l'arbitrage est pour toi. L'ASDPS est à la recherche de passionnés du soccer pour devenir arbitre. L'âge minimum requis est de 14 ans. Les adultes sont les bienvenus. La rémunération peut varier entre 15 \$ et 39 \$ par match. Le défi t'intéresse, alors sou mets tes coordonnées à Samuel Bédard, par courriel : bedard.samuel@gmail.com avant le 1^{er} mars 2012.

Pour toute autre information, contactez : info@asdps.ca ou le 418 254-4510

Bonne saison de soccer!!!





COURS DE GOLF

Régie intermunicipale
de l'aréna Côte-de-Beaupré

GOLF 2012

Cours personnalisé en groupe
à l'École secondaire du Mont-Sainte-Anne

- 4 semaines de leçon intérieure (1 h 30 chacune)
- Analyse vidéo
- Pratique libre supervisée

Inscriptions à l'aréna Côte-de-Beaupré

Coût :

85 \$ / résident 150 \$ / non-résident

Pour information : 418 827-4501

GROUPE DE BALLE MOLLE LOCAL

Nous avons besoin de la participation de plusieurs jeunes pour un maximum de plaisir!

Pour les garçons et filles de 7 à 9 ans, un groupe de balle molle local sera créé. Les participants évolueront uniquement sur le terrain de balle de Saint-Ferréol-les-Neiges. Les parties auront lieu le mardi à 18 h 30. La saison se déroulera dans la semaine du 25 juin 2012 pour se terminer à la mi-août.

Inscription :

Avant le 22 juin 2012, par téléphone ou directement à l'Hôtel de ville de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Coût d'inscription : Gratuit

Information : Martin Pouliot, 418 826-2253

ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR



DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Information : 418-827-4182

Internet : www.baseballcotedebeaupre.ca

Inscription Baseball Mineur Côte de Beaupré

Été 2012

Nous sommes heureux de vous annoncer que le baseball est de retour cet été sur la Côte-de-Beaupré !

Pour l'année 2012, un nouveau comité est en place afin de continuer de faire vivre le baseball auprès de nos jeunes. Vous avez envie de faire découvrir un sport d'habileté et de concentration et vous souhaitez que votre enfant s'amuse avec une équipe dynamique?

Et bien, nous sommes en pleine période de préparation pour la saison 2012. Les dates et coûts d'inscription sont disponibles sur notre nouveau site internet : www.baseballcotedebeaupre.ca.

Venez vous joindre à l'équipe, nous sommes à la recherche de parents bénévoles pour aider les jeunes à s'amuser et des emplois sont aussi offerts: Technicien Rallye Cap, Arbitre ou Technicien Marqueur !

Tu es un parent ou un adolescent et tu as envie de venir t'amuser avec nous cet été tout en étant rémunéré, et bien voilà ta chance! Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet ou tout simplement en téléphonant au 418 827-4182.

En espérant vous avoir en grand nombre sur nos terrains cet été.

Le comité du Baseball Mineur Côte-de-Beaupré



ON VOUS PRÉPARE TOUT UN ÉTÉ!

NOUVELLE SAISON, NOUVEAUX PROGRAMMES,
DES DÉFIS ET DU FUN POUR LES 5 À 18 ANS!

1 ÉCOLE DE VÉLO MSA
Programme récréatif (5-9 ans)

Programme d'initiation et d'apprentissage dans un environnement sécuritaire. Dix cours le dimanche matin, de 10 h à midi, à partir de la mi-juin.

2 AVENTURE
Programme récréatif (10-12 ans)

Pour s'amuser et partir à l'aventure dans les sentiers du Mont-Sainte-Anne. Dix sorties encadrées, initiation au single track, freeride, pump track... À partir de la mi-juin.

3 RANDOS ADOS
Programme récréatif (13-17 ans)

Treize sorties de groupe encadrées pour découvrir les single tracks, rouler la nuit avec une lampe frontale, s'initier au freeride, participer au défi pump track...

4 ÉQUIPE MSA
Programme de compétition (10-18 ans)

Pour les jeunes compétitionnant en cross-country dans les catégories pee-wee, minime, cadet et junior, aux niveaux régional et provincial.

RABAIS DE 40 \$ POUR LES RÉSIDENTS DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES.

? **INFORMATIONS, PRIX ET INSCRIPTIONS**
CLUBCYCLISTEMSA.COM
info@clubcyclistemsa.com

CLUB CYCLISTE MSA
MONT SAINTE-ANNE



Qu'est-ce qu'une Maison de jeunes ? C'est un milieu de vie animé où les jeunes de 11 à 17 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des adultes actifs, critiques et responsables. L'équipe de travail est composée d'intervenants dynamiques, professionnels et qualifiés et ce, sous la supervision d'un conseil d'administration. Le bon fonctionnement de l'organisme repose sur un code d'éthique suivi par les travailleurs mais également par les jeunes. De nombreux services sont offerts aux jeunes : relation d'aide, milieu de vie, aide aux devoirs, création de C.V., traitement de l'information sur des sujets d'intérêt jeunesse, etc. Nous effectuons également des sorties, des voyages, des soirées thématiques et des levées de fonds pour permettre aux jeunes de défrayer les coûts des activités.

PROGRAMMATION

Activités Mars

Les mercredis au Gym (école primaire de Saint-Ferréol)

- 6 mars : Village des sports (jour)
- 13 mars : Assemblée générale annuelle
- 16-17 mars : Cabane à sucre
- 19-20 mars : Soirée cinéma à la MDJ
- 23-24 mars : Souper collectif
- 26-27 mars : Soirée des défis
- 28-29 mars : Confection de chocolats

Activités Avril

Les mercredis au Gym (école primaire de Saint-Ferréol)

- 6 avril : Soirée de Pâques
- 16-17 avril : Initiation à l'origami
- 19-20 avril : Contes et légendes
- 21 avril : Salon du livre
- 23-24 avril : Soirée cinéma à la MDJ

Ces activités restent à confirmer, informez-vous à votre maison de jeunes, visitez notre site internet au www.mdjlazone.ca.sitew.com ou notre page FACEBOOK.

Encan chinois

Les Maisons de jeunes sont financées en majorité par l'Agence de santé et des services sociaux. Par contre, ce montant ne réussit pas à défrayer tous les coûts reliés au fonctionnement. Afin d'amasser du financement, nous avons organisé, en partenariat avec l'école primaire Cap-des-Neiges, un Encan Chinois le vendredi 24 février 2012 à l'école primaire Caps-des-Neiges 1 de Saint-Ferréol-les-Neiges. Cet événement fut animé par Monsieur Michel Guimond et sous la présidence d'honneur de Monsieur Denis Dupont du IGA Boucherie Chouinard. Merci à

tous de votre participation.

Assemblée générale annuelle

La Maison des jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges « la Zone », invite ses membres ainsi que la population des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps à son assemblée générale annuelle qui se déroulera mardi, le 13 mars prochain, à 19 h, à la Maison des jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges, située au 44 rue des Lupins.

Confection de chocolats

Les 28 et 29 mars prochain aura lieu un atelier de confection de chocolats de Pâques. Les jeunes auront en main un dépliant pour faire la vente de chocolats au début du mois de mars. Les commandes seront prêtes dès le 30 mars. Pour passer une commande, veuillez communiquer avec nous.

Nous rejoindre

Par téléphone : 418-826-3107

Par courriel : mdjlazone@hotmail.com

Sur notre site internet : www.mdjlazone.ca.sitew.com.

Via notre page Facebook.

Saviez-vous que...

Lorsque vous faites une demande de prestations d'assurance-emploi, le temps alloué pour le traitement de votre dossier est de l'ordre de 28 jours ouvrables.

Jonathan.tremblay@parl.qc.ca

4 1 8 . 6 6 0 . 6 7 7 6
1.866.660.6776



CAPSULE SANTÉ

Des raisons qui... n'en sont pas!

CHAQUE JOUR
0-5-30.com

Zéro tabagisme Cinq fruits et légumes Trente minutes d'activités physiques

0-5-30
Ouvrez l'activité physique

Depuis déjà un an, Julien se dit la même chose tous les mois : « Il faudrait bien que je fasse un peu plus d'activité physique. » Si vous êtes comme Julien, vous êtes prêt, vous pouvez passer à l'action. Pourtant, il est possible que ce passage soit difficile pour plusieurs raisons.

Des études scientifiques ont fait ressortir les raisons que les gens invoquent pour ne pas faire d'activité physique. En voici quelques-unes.



« Ça prend trop de temps »

Nous avons tous des journées bien remplies. Plusieurs personnes ont de la difficulté à imaginer comment elles pourraient trouver le temps de faire de l'activité physique.

Le meilleur outil est la planification. Dans votre horaire de la semaine, cherchez les temps libres et planifiez une activité, peu importe laquelle. Par exemple, en additionnant toutes les périodes de 10 minutes de marche, vous pourrez rapidement atteindre l'objectif de 30 minutes par jour.

« Ça coûte trop cher »

Il est vrai que certaines activités physiques peuvent impliquer des frais (pour l'inscription, l'équipement, etc.). Toutefois, est-il nécessaire d'acheter le dernier modèle d'espadrilles de la marque la plus dispendieuse ou la raquette la plus légère et performante?

Vous pouvez louer, emprunter ou acheter de l'équipement usagé. Ainsi, avant de déboursier des sommes importantes, vous verrez si l'activité en question vous plaît vraiment.

« Je suis trop fatigué »

C'est la loi de l'inertie : un corps restera immobile jusqu'à ce qu'une force y soit appliquée!! Il est possible que vous soyez réellement fatigué, que vous soyez fatigué à cause de la séance d'activité physique de la veille, ou que vous ayez simplement besoin de vous « parler un peu plus fort » qu'à l'habitude.

Dans ce dernier cas, pensez au bien-être que vous a apporté votre dernière séance. Si vous vous sentez vraiment trop fatigué, acceptez-le et choisissez une autre activité. Vous pouvez, par exemple, remplacer votre séance de vélo stationnaire par une marche ou une séance d'étirements.

Vous êtes-vous reconnu dans l'un de ces discours? C'est fort possible. Alors, gardez votre petit sourire en coin (et même élargissez-le), prenez votre courage à deux mains et allez-y, faites-le pour vous!

Émilie Sirois
kinésiologue

Intervenante local au programme 0-5-30
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Source : www.kino-quebec.qc.ca

RAQUETTEURS EN HERBE



C'est sous une fine neige humide que les élèves de 5^e et 6^e année de l'école Caps-des-Neiges 1 ont vécu mercredi dernier leur activité annuelle de raquettes, au sentier Mestachibo. Ce parcours, parfois technique, souvent escarpé et toujours

grandiose a permis aux jeunes de travailler leurs différentes habiletés reliées à la pratique de ce sport accessible à tous. Plusieurs ont impressionné leurs enseignants et les parents accompagnateurs par leur persévérance et leur ténacité. Rappelons que cette sortie s'inscrit dans le cadre du programme Sciences, Sports et Plein Air, et que tous les élèves des deux écoles Caps-des-Neiges y participent, sur différents sites de la région.

Mélany Fortin
Enseignante, 6^e année, Caps-des-Neiges 1

LA VIE PAROISSIALE

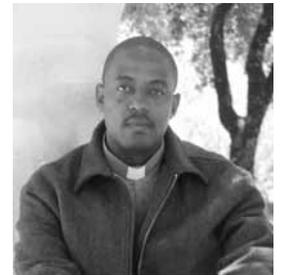
RESSOURCEMENT SPIRITUEL

En préparation à la fête de Pâques
Unité pastorale de la Côte de Beauré

Animateur :

Pierre-Marie France, prêtre rédemptoriste

Né le 9 mai 1980, ordonné prêtre le 12 juin 2010 à l'église St-Gérard de Port-au-Prince, arrivé au Québec le 11 juillet 2011 pour œuvrer au Sanctuaire de Ste-Anne-de-Beauré.



Thème général : « Convertissez-vous. Croyez à la Bonne Nouvelle. » (Marc 1 :15)

On aura avantage à aller d'une église à l'autre pour entendre les 3 entretiens.

ENDROITS : BLOC B

Lundi 19 mars à 19 h :

Église de Beauré

Thème : « *Je me tiens à la porte de ton cœur et je frappe.* » (Ap 3 :20)

Mardi 20 mars à 19 h :

Église de St-Tite

Thème : « *Je t'ai appelé par ton nom.* » (Is 43 :1)

Mercredi 21 mars à 19 h :

Église de St-Ferréol

Thème : « *Tu as du prix à mes yeux.* » (Is 43 :4)

RASSEMBLEMENT DE CLOTURE

Dimanche le 25 mars à 10 h 30

- Eucharistie pour nos six (6) communautés à l'église de St-Joachim.
- Pour ceux et celles qui le désirent, des prêtres seront disponibles pour offrir le sacrement du Pardon.
- Les messes aux autres églises sont annulées pour cette fin de semaine.

Les équipes d'animation locales.
Informations : 418-827-2885

HORAIRE DE LA SEMAINE SAINTE UNITÉ PASTORALE DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ

Dimanche des Rameaux (31 mars et 1^{er} avril):

célébration dans chacune de nos 6 églises.

Jedi Saint (5 avril):

Château-Richer et St-Ferréol à 19 h avec la présence des jeunes de la Profession de Foi.

Vendredi Saint (6 avril):

- Office de la Passion à 15 h pour les paroisses de St-Joachim, St-Tite et Beaupré.

- Chemin de croix à 19 h pour la paroisse de St-Ferréol

Veillée Pascale (7 avril):

Une seule célébration pour nos 6 paroisses à 20 h à la Basilique de Ste-Anne

PÂQUES (8 avril):

Messe pascale dans chacune de nos 6 églises

9 h : St-Tite;

9 h : St-Joachim;

9 h 30 : Ste-Anne-de-Beaupré

10 h 30 : Beaupré ; et St-Ferréol ;

11 h : Château-Richer



Pour la plupart d'entre nous, il y a bien peu de temps, on a fêté Noël. Mais, qu'a-t-on fêté vraiment ?

« Aujourd'hui vous est né un Sauveur ! » Quelle incidence cette naissance exerce-t-elle sur le cours de nos vies ?

Et voici Pâques, prétexte encore à la fête... Que fêterons-nous encore au fait ?

Résurrection de Jésus, celui qu'on dit « Le Christ ».

« Histoire de fou cette affaire là. Quel rapport avec moi, avec nous, avec la vie aujourd'hui, ... la vie d'aujourd'hui ? »

Quel lien à faire entre Noël et Pâques, entre Pâques et nous ?

Si un Sauveur nous est né, cela ne l'a pas empêché d'être mis à mort. Mis à mort en dépit ou encore, précisément « à cause », de tout le bien fait aux fragilisés qui l'entouraient. Mis à mort parce qu'il interpellait, dérangeait, révolutionnait l'ordre ambiant, l'ordre régnant... « Convertissez-vous ! »

Mis à mort, est-il possible, pour avoir donné un ordre nouveau: « Aimez-vous les uns les autres. »

La résurrection du Christ manifeste : L'Amour est plus grand que la haine. La Vie, plus forte que la mort.

Pareille annonce peut-elle laisser indifférent ?

Richesse, pouvoir, confort, possessions, réputation, reconnaissance, distractions... Rien de cela ne nous importe.

Nos seules préoccupations : amour, partage, justice, espérance, paix...

Une mise à jour de notre vie de foi, individuelle, collective s'impose t-elle ?

Sur quelles valeurs édifiez-vous votre vie ?

Puisse Pâques être pour nous tous, un « moment tournant » vraiment des plus vivifiants, des plus signifiants.

Viens Seigneur !

Christophe Antoine

UN BOL DE SOUPE

S'asseoir, partager une soupe.

Debout ; la préparer, la servir, faire la vaisselle...

Histoire d'humer le parfum d'herbes et de légumes mijotant.

Histoire de se raconter, de prêter l'oreille à quelqu'un.

Histoire pour l'une de décrocher, pour l'autre de donner de son temps.

Décrocher la lune, le téléphone, internet, le gros lot, les amphithéâtres...

Histoire de voir des gens, bâtir une communauté, un bol à la fois.

Mercredi (entre 11 h et 12 h 30) à la salle des Amis en Or, à l'Hôtel de ville de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Et si vous aviez la surprise d'y être attendu, attendue.

Christophe Antoine

CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL :

Est-il besoin de remercier pour avoir partagé de vos ressources ?

Qui en bénéficiera ? Qui est pauvre, nécessiteux, parmi nous ?

« C'était le paradis, me v'la en enfer ! »

N'est-ce pas là l'histoire du Christ même ?

« Ce que vous faites au plus petit d'entre vos frères, c'est à moi que vous le faites ». « C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres que l'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples ». « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement ».

Par nos gestes de bontés, de générosités, Dieu lui-même est béni, est loué.

Grâces te soit rendu Seigneur pour tous ces cœurs touchés. Les cœurs de ceux qui ont reçu, les cœurs de ceux qui ont donné.

Christophe Antoine

ZLEE : ZONE LIBRE D'EAU EMBOUTEILLÉE

Récemment, l'équipe d'animation locale, responsable de la pastorale paroissiale, demandait à ce que l'hôtel de ville de Saint-Ferréol-les-Neiges devienne Zone libre d'eau embouteillée.



Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une campagne pan-canadienne de l'organisme Développement et Paix visant à sensibiliser, entre autre, tout citoyen à une problématique fondamentale : la marchandisation de l'eau.

Outre l'odieux et l'absurde d'embouteiller, de vendre et d'acheter l'eau sous nos latitudes, cette pratique ordonne le gaspillage éhonté d'énergies et de ressources. Qu'on pense à : l'exploitation, le raffinage, la transformation du pétrole ; les incidences dues au transport, à l'entreposage, à la récupération, à l'enfouissement, à l'éparpillement desdites bouteilles. Et encore : que dire de l'accaparement et de la privatisation des sources d'eau potable à travers le monde par des intérêts commerciaux des moins scrupuleux.

Enfin, faisons urgemment les liens entre utilisation du pétrole, du plastique et l'incidence sur nos vies quotidiennes : guerre, endettement des gouvernements, pollution, changements climatiques...

Comme citoyen, citoyenne, vous êtes invités à emboîter le pas : Soyez non seulement sensible à l'utilisation de l'eau chez vous, bien précieux s'il en est, mais dans un esprit de solidarité et de justice, buvez l'eau de votre robinet, une eau d'une qualité exceptionnelle.

Y'a vraiment de quoi rendre Grâce !

Christophe Antoine

FRIPERIE DE LA CÔTE INC

11186 Royale, Beauré

(près de l'ancienne Caisse Populaire)

6 jours par semaine

(du lundi au samedi de 9 h à 17 h)

Pour renseignement : 418 702-0732

On y retrouve des vêtements pour toute la famille, des meubles, des livres, des jouets...presque neufs, à prix d'aubaine.

Venez la visiter avec vos proches et vos amis. Vous ferez des affaires d'or.

**50% sur tous les vêtements :
le premier jeudi de chaque mois**

ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ

ENCAN CHINOIS

Un encan chinois au profit de l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré animé par M. Michel Guimond, sous la présidence d'honneur

de M. Pierre Tremblay, président directeur général « Le nouveau JD Boischatel », aura lieu le samedi **24 mars 2012 à 19 h** au Centre Ste-Anne, 10000, boul. Ste-Anne, Ste-Anne de Beauré.

Admission 5 \$ (incluant une consommation). Les cartes sont en vente à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré au 11025, boul. Ste-Anne, local 7, Beauré.

Pour plus d'informations, contactez Madame Diane Tremblay, responsable de l'encan au : 418 827-8780.

L'ENCAN SILENCIEUX FAIT PLACE À L'ENCAN CHINOIS

Dans le cadre de sa 6^e édition, l'encan silencieux, si apprécié de tous, fait place à un encan chinois grâce à la collaboration de M. Michel Guimond, encanteur.

L'Association Bénévole Côte-de-Beaupré compte sur votre présence afin de faire de cette soirée un succès impressionnant car tout l'argent ainsi ramassé, nous permettra d'aider encore plus de gens âgés et démunis sur la Côte-de-Beaupré.

Nos services de transport et accompagnement, de livraison de repas à domicile, d'ateliers de toutes sortes et de déclarations d'impôt gratuites ne sont que quelques-uns des services, oh! combien importants que nos bénévoles s'engagent à vous offrir. Bienvenue à tous!

LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Les journées **RÉCRÉATION** permettent aux gens âgés et/ou démunis de sortir de leur isolement en mettant leur talent d'artiste et de créateur à profit.

La **confection de bijoux** Tous les lundis de 13 h à 15 h.

Confection de colliers, de bracelets et de boucles d'oreille.

Le **scrapbooking** Tous les mardis de 9 h à 11 h 30.

Réalisation d'un album photos sur différents thèmes : mariages, naissances, voyages, etc.

Le **transfert d'image** Tous les derniers vendredis de chaque mois de 9 h à 11 h 30.

Apprentissage de techniques telles que le craquelé, le faux fini et le 3D par le transfert d'un patron, d'une serviette en papier avec motif, des photos et autres appliqués.

La **création de cartes** Tous les 2^e mardis de chaque mois, de 13 h à 15 h.

Création de cartes de souhait.

Pour toutes les activités, le matériel requis est vendu sur place, le transport est disponible à prix modique et le coût pour chaque atelier est de 3 \$.

NOS SERVICES

Transport/accompagnement

Popote roulante

Sorties d'amitié

Journée RécréAction

Impôts et formulaires

Accueil téléphonique.



RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Café rencontre « Parent veut savoir »

Jeu­di de 9 h à 11 h

Au centre communautaire
3 rue Fatima est, Beau­pré

Mars	Avril	Mai	Juin
<p>1</p> <p>Les saines habitudes de vie chez les enfants</p>  <p>Gabriel Gosselin Côte-à-Côte en action</p>	<p>5</p> <p>La course aux cocos Activités pour enfants Julie Gauthier/RFCB</p>  <p>Pm 13h00 à 15h30</p> <p>Le temps des semis Patrice L'Heureux Les Jardins du Cap-Tourmente</p> 	<p>3</p> <p>Prendre soin de soi (taïchi, soins confort...)</p>  <p>Sophie-Hélène Martineau Massothérapeute</p>	<p>31 mai</p> <p>Bougeons-Bougeotte</p>  <p>Sorties extérieures</p>
<p>15</p> <p>L'heure du conte Déjeuner + histoire animée</p>  <p>Dominique Gagnon Halte-Garde. Les petites merveilles</p>	<p>12</p> <p>La discipline</p>  <p>Nathalie Issa Entraide Parent</p>	<p>10</p> <p>Café rencontre libre</p> 	<p>7</p> <p>Bougeons-Bougeotte</p>  <p>Sorties extérieures</p>
<p>22</p> <p>Le rôle des pères dans la famille</p>  <p>Régis Rioux Organisme Auton-Homme</p>	<p>19</p> <p>L'intimidation chez nos jeunes</p>  <p>Nadine Brillant Témoignage d'une mère et journaliste pour Ici l'Info</p>	<p>17</p> <p>Bougeons-Bougeotte</p>  <p>Sorties extérieures</p>	<p>Pour plus d'informations, contactez Julie Gauthier (418) 827-4625</p>
<p>29</p> <p>Café rencontre libre</p> 	<p>26</p> <p>L'heure du conte Déjeuner + histoire animée</p>  <p>Dominique Gagnon Halte-Gard. Les petites merveilles</p>	<p>24</p> <p>Bougeons-Bougeotte</p>  <p>Sorties extérieures</p>	

SECRETS NORDIQUES



Cours d'initiation au Cani-Cross

Cours d'initiation au merveilleux sport qu'est le cani-cross avec votre chien domestique. Avec un guide professionnel et passionné des chiens, apprenez toutes les techniques pour pratiquer ce sport en alternant entre la marche et le jogging.

Ce cours de 6 semaines vous permettra de créer un lien fort et durable avec votre chien en plus de se mettre en forme en parcourant des magnifiques sentiers pédestres dans la région du Mont-Sainte-Anne. Les objectifs de l'activité sont de :

- S'initier au cani-cross ;
- Faire de l'activité physique en plein air avec votre chien;
- Socialiser votre chien ;
- Découvrir de nouveaux sentiers où pratiquer le cani-cross sur la Côte-de-Beaupré.



Matériel obligatoire : Hamais de taille, corde bungee et hamais adapté au chien (matériel en vente auprès du guide)

Coût : 95 \$

Session printemps

1. Débutant :
Samedi
13 h 30 à 15 h
(début le 12 mai)
2. Intermédiaire :
Samedi
9 h 30 à 11 h
(début le 12 mai)



Cours privés et Cani-Marche de groupe aussi disponible: www.secretsnordiques.com

Inscrivez-vous rapidement, les places sont limitées :
418 827-2227
www.secretsnordiques.com





Bibliothèque aux Sources

Notre horaire :

Mardi, de 14 h à 16 h 30
 Mercredi, de 18 h 30 à 20 h
 Jeudi, de 18 h 30 à 20 h
 Samedi, de 14 h à 16 h 30
 Dimanche, de 14 h à 16 h 30

Rappel

Vous pouvez toujours rapporter vos volumes et CD empruntés au secrétariat de la municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux.

Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au numéro 418 826 3540. Les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent cependant être renouvelés.

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. À vous d'en profiter!

Don de livres

Nous aimerions remercier tous nos concitoyens qui nous apportent des livres usagés afin d'en faire bénéficier d'autres lecteurs. Cependant, nos abonnés ont certainement remarqué que notre collection grandit régulièrement grâce aux achats que nous faisons en librairie, au fur et à mesure que nous recueillons les suggestions et que des nouveaux titres sont publiés. Or, au fur et à mesure que la collection grandit, l'espace disponible pour ranger les livres se fait plus rare.

C'est pourquoi nous aimerions vous suggérer d'apporter les livres dont vous souhaitez vous départir à La Friperie de la Côte Inc., 11186 avenue Royale, à Beaupré. La Friperie a une entente avec une organisation de Québec qui s'occupe de réinsertion sociale et de recyclage. Cette organisation vient chercher les caisses de livres en surplus à la Friperie. Vos livres auront ainsi une nouvelle vie. Merci de les partager.

Recrutement de bénévoles

La bibliothèque recherche régulièrement de nouveaux bénévoles pour couvrir ses nouvelles heures d'ouverture et remplir diverses fonctions toutes nécessaires pour offrir un bon service à la population.

Si vous aimez les livres et les gens, que le travail à l'ordinateur ne vous rebute pas et que vous disposez de temps pour effectuer des tâches allant de l'organisation d'activités culturelles à l'achat de livres, en passant par la préparation des livres neufs avant leur mise en circulation, l'échange de biens du réseau Biblio, ou bien d'autres choses encore, passez donc nous voir!

Un appel bien spécial est lancé aux jeunes qui aimeraient acquérir une expérience de bénévolat, s'engager dans la communauté et faire profiter la bibliothèque de leurs idées et de leur énergie!

Réaménagement du coin des jeunes

Vous avez été nombreux à participer au programme Mieux consommer d'Hydro Québec, qui a permis d'amasser une somme de 8100 \$ pour un projet mis de l'avant par la municipalité soit le réaménagement du coin des jeunes à la bibliothèque.

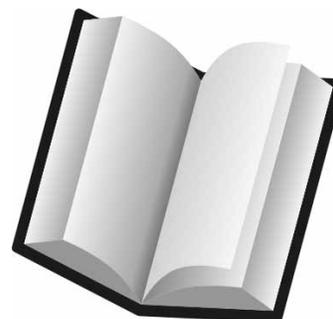
Nous allons bientôt procéder à la réalisation du projet. Il s'agira essentiellement de délimiter un coin qui regroupera les livres pour enfants, avec ajout de présentoirs, et d'ajouter des rayons qui permettront d'accueillir dans un espace défini les livres destinés à nos ados après avoir déplacé certains rayons contenant les ouvrages pour adultes. Nous allons rafraîchir la déco afin de rendre l'espace plus accueillant pour les jeunes et espérons que ces changements sauront vous plaire.

Ces travaux nécessiteront la fermeture temporaire de la bibliothèque, puisque nous devons vider certains rayons pour les déplacer, ou en ajouter de nouveaux, puis les charger de nouveau en s'assurant que le classement est conforme. En effet, les livres pour ados seront dorénavant classés, ce qui facilitera la recherche. Nous vous tiendrons informés de tout changement à l'horaire que les travaux nécessiteront. Merci de votre compréhension.

L'utilisation du NIP démythifiée... suite

Si vous ne les avez pas déjà pris, vous trouverez au comptoir de prêt de la bibliothèque deux feuillets proposés par le réseau Biblio. Vous y apprendrez tout ce que vous pouvez faire avec votre carte d'abonné et votre NIP sans avoir jamais osé le demander! Vous connaîtrez également la procédure pour faire vos demandes de PEB (prêts entre bibliothèques). Très utile!

Un bel exemple de collaboration!



La bibliothèque Aux Sources collabore avec l'école Cap-des-Neiges 1, en donnant aux élèves de trois classes et à leurs professeures la possibilité de venir visiter la bibliothèque et de choisir des lots de livres que les élèves lisent en classe. Actuellement, trois professeures de l'école bénéficient de ce service.

Encore cette année, des élèves participeront à un projet de création et de fabrication d'un livre, à partir de textes qu'ils auront eux-mêmes produits. Une animatrice dont les services ont été retenus par la bibliothèque dans le cadre de son programme d'activités culturelles viendra diriger un atelier

de reliure au cours duquel les élèves intéressés apprendront à relier un livre. Chaque élève qui aura participé à l'atelier repartira avec son exemplaire qu'il aura lui-même relié. Par la suite, le livre fera partie de la collection de la bibliothèque.

Conférence sur le jardinage

Ne manquez pas en avril une conférence donnée par Madame Suzanne Demers, jardinière et résidente de Saint-Ferréol-les-Neiges. Il s'agira d'une session de sensibilisation à l'horticulture ornementale, incluant des photos pour soutenir le contenu. Par cette conférence, Madame Demers souhaite transmettre le goût du jardinage en simplifiant les principes. Elle mettra à la disposition des personnes présentes trois exemplaires de son ouvrage Tradition de jardinage, pour consultation. Nul besoin d'être un jardinier averti pour apprécier cette soirée. C'est un rendez-vous à ne pas manquer :

Mercredi le 18 avril 2012, à 19 h 30 à l'hôtel de ville

Il faut s'inscrire en téléphonant à la bibliothèque au numéro 418 826 3540

Des suggestions de lecture...

Au moment où vous lirez ces lignes, nous aurons procédé à l'échange de biens du mois de mars, ce qui veut dire que nous aurons renouvelé quelque 1900 livres appartenant au réseau Biblio. Pendant ce temps, notre collection locale continue de grandir et de se diversifier... romans, documentaires, bandes dessinées, beaux livres, littérature jeunesse, CD : de tout pour tous! Voici des exemples :

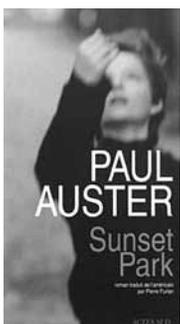
Mastrovito, Perry : **Maisons ancestrales du Québec**



« Ce livre s'adresse à ceux qui apprécient la beauté rustique et l'allure de la vie rurale simple que des maisons anciennes et leur décor intérieur représentent. Vous découvrirez plusieurs photographies de maisons qui furent construites au 18^e et au 19^e siècle et d'autres il y a quelques décennies seulement. Ces maisons plus récentes ont été conçues

et construites pour paraître vieilles, ce qui les rend difficiles à distinguer des maisons véritablement anciennes et rénovées. Vous croiserez également quelques maisons trouvées dans une région, démantelées pièce par pièce et reconstruites dans une autre région par leurs nouveaux propriétaires. »

Auster, Paul : **Sunset Park**



« Miles, jeune homme de vingt-sept ans, s'est fait une petite vie en Floride, loin de sa famille qu'il n'a pas revue de puis sept ans, traînant avec lui une vieille culpabilité concernant la mort de son demi-frère. Cependant, sa vie s'éclaircit avec la rencontre d'une jeune lycéenne, Pilar. Mais la famille de Pilar voit leur relation d'un mauvais œil, à tel point que Miles est obligé de quitter la Floride. Par la force des choses, il revient à Brooklyn, occuper avec quelques

amis, artistes fauchés, un squat de Sunset Park. Cela pourrait être l'occasion de revoir son père et sa mère, qui ne demanderaient pas mieux... »

Rabagliati, Michel : **Paul à la pêche**



« Une semaine de vacances dans une pourvoirie est un merveilleux prétexte pour Michel Rabagliati d'élargir son univers et de nous présenter de nouveaux personnages.

On fera donc la connaissance de Clément et Monique, aperçus dans Paul en appartement. Quant à nos deux tourtereaux, Paul et Lucie, nous pourrions enfin voir ce que l'avenir leur réserve! »

Bergeron, Alain M. : **Les Zintrépides**



« Billy Stuart est un jeune raton laveur qui rêve de suivre les traces de son grand-père Virgile, un aventurier téméraire. En sa compagnie, il franchirait les torrents les plus déchaînés, il escaladerait les montagnes aux pics les plus escarpés, bref, il affronterait les pires dangers. »

Dubois, Véronique : **Mady 5 Le retour au camp Bear Town**



«...Marche en forêt, canot, portage, pêche, survie, campement, peur, rage et colère! J'vous le dis! Tout y a passé! Je ne crois pas qu'on puisse se connaître vraiment tant qu'on n'a pas vécu un truc pareil!

Mais... je crois que le plus important, c'est ce que Cerf argenté m'a appris... sur moi... sur les autres... sur le monde et tout... je ne serai plus jamais le même... »

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite la bienvenue.

CANDIDATS RECHERCHÉS



La Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et la municipalité de L'Ange-Gardien (programme Ados-Aventure) sont à la recherche de candidat(e)s afin de combler les postes suivants :

RESPONSABLE D'ÉQUIPE CAMPS ADOS-AVENTURE (11-12 ANS) ET RAM (13-15 ANS)

Principales tâches

En collaboration avec les directeurs des loisirs, le (la) responsable d'équipe devra accomplir les tâches suivantes :

- Planifier, organiser, réaliser le programme de l'été;
- Rédiger le rapport final;
- Voir au respect de l'équipement;
- Faire respecter les normes de sécurité;
- Participer aux séances d'inscription;
- Animer les rencontres d'équipe avant le début du camp;
- Animer la soirée d'information pour les parents;
- Remplir toutes autres tâches connexes;

Exigences

- Être âgé(e) de 18 ans au 1^{er} juin 2012;
- Être disponible de la mi-juin à la mi-août;
- Posséder de l'expérience en animation;
- Être disponible à suivre une formation les 11, 12 et 13 mai;

Profil recherché

- Posséder un grand sens de l'organisation et du leadership;
- Bonne capacité à travailler en équipe;
- Bonne gestion du stress;
- Être dynamique et créatif;
- Avoir de la facilité à communiquer;
- Aimer travailler avec les enfants;

Durée

Environ 10 semaines

Salaire

Selon l'échelle salariale en vigueur

ANIMATEUR(TRICE)S CAMPS ADOS-AVENTURE (11-12 ANS) ET RAM (13-15 ANS)

Principales tâches

Sous la supervision du responsable d'équipe, l'animateur(trice) devra accomplir les tâches suivantes :

- Planifier, organiser et réaliser des activités récréatives selon le groupe d'âge;
- Assurer l'encadrement et la sécurité des enfants sous sa supervision;
- Participer et être présent aux rencontres d'équipe avant le début du camp;
- Participer et être présent à la soirée d'information pour les parents;

Exigences

- Être âgé(e) de 18 ans au 1^{er} juin 2012;
- Être disponible de la fin juin à la mi-août;
- Être disponible à suivre une formation les 11, 12 et 13 mai;

Profil recherché

- Aimer travailler avec les enfants;
- Être mature et autonome;
- Être dynamique et créatif;
- Avoir du leadership et de l'initiative;
- Avoir de la facilité à communiquer;

Durée

Environ 9 semaines

Salaire

Selon l'échelle salariale en vigueur

Pour poser votre candidature, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae avant le **28 mars 2012 à 16 h 30** aux coordonnées suivantes :

a/s Madame Martine Hovington
directrice des loisirs

Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré
9336, avenue Royale
Sainte-Anne-de-Beaupré
(Qc) G0A 3C0

Téléphone : 418 827-4112

Télécopieur : 418 827-8275

Courriel : loisirs@sainteannedebeaupre.com

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera à la mi-juin
Vous avez des commentaires ou des suggestions? Écrivez-nous à :

info@saintferreollesneiges.qc.ca